



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

21643



XD9700079

AS CO FID / AGORA' 2000

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

ONUDI

**SERVICES DES ACHATS ET DES MARCHES
Division de l'Appui Opérationnel**

**TUNISIE - Projet US / TUN / 88 / 224
CONTRAT N° 96 / 048**

**SOCIETE TRAD DES PRODUITS DE MER
*STPM***

**ETUDE DE MISE A NIVEAU
RAPPORT FINAL**

**Assistance Conseil & Fiduciaire Comptable
LETAIEF Abdelwaheb
16, Avenue de Madrid - Tunis - (2 ème Etage)
Tél : (01) 339 739 - Fax : (01) 335 731**

R

AS CO FID / AGORA' 2000

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

ONUDI

**SERVICES DES ACHATS ET DES MARCHES
Division de l'Appui Opérationnel**

**TUNISIE - Projet US / TUN / 88 / 224
CONTRAT N° 96 / 048**

SOCIETE TRAD DES PRODUITS DE MER

STPM

**ETUDE DE MISE A NIVEAU
RAPPORT FINAL**

**Assistance Conseil & Fiduciaire Comptable
LETAIEF Abdelwaheb
16, Avenue de Madrid - Tunis - (2 ème Etage)
Tél : (01) 339 739 - Fax : (01) 335 731**

PLAN DE L'ETUDE

- SOMMAIRE

- INTRODUCTION

- CORPS DU RAPPORT

- PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA SOCIETE

- DEUXIEME PARTIE :- DIAGNOSTICS SUR LA SOCIETE

**- BILAN DES POINTS FORTS ET
DES POINTS FAIBLES**

- TROISIEME PARTIE : PLAN D'ACTION

- ANNEXES

SOMMAIRE

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, portant sur une étude de mise à niveau de la société Trad des produits de mer STPM, en collaboration avec le cabinet AGORA' 2000, nous avons procédé à des diagnostics de différents ordres sur ladite société.

Ces diagnostics ont été réalisés sur la base des termes de références qui nous ont été fournis, comme annexe au contrat N°96/048.

Il convient de rappeler que la mission, telle que définie dans les termes de références, englobe trois parties, dont la deuxième, portant sur le diagnostic de l'entreprise, est assortie de quatre grands chapitres; à savoir :

1 - Positionnement stratégique de l'entreprise vis à vis de la concurrence dans une perspective de 5 à 10 ans.

2 - Diagnostic technique et technologique.

3 - Diagnostic financier.

4 - Diagnostic organisation/gestion.

Les points 1 et 2 sont du ressort de l'expert international AGORA' 2000.

Nous avons procédé à l'intégration des résultats du diagnostic réalisé par ce dernier dans le présent rapport.

Les résultats des différents diagnostics effectués dans le cadre de la mission sont généralement positifs. Les principaux indices relevés convergent pour conclure de la bonne tenue de la STPM en tant qu'une entité viable. Les réalisations acquises pendant sa courte période d'existence constituent des atouts appréciables pour les perspectives de l'ouverture de la Tunisie au Commerce International. Ces réalisations sont de nature à garantir à l'Entreprise un développement certain.

Nous pouvons conclure que la STPM est généralement bien positionnée, eu égard à la mise à niveau. Les besoins de l'entreprise sont plutôt tributaires au plan de développement envisagé par le Gérant, ainsi que le degré de l'adhésion des bailleurs de fonds à ce plan. Ces derniers sont appelés à soutenir l'Entreprise dans la restructuration financière, qui nous paraît d'actualité dans l'état actuel de la situation de la STPM et les perspectives d'expansion de ses activités.

INTRODUCTION

La société Trad des produits de mer STPM, de constitution récente (Avril 1994), représente l'exemple type d'Entreprise appelée à jouer un rôle de premier plan dans le secteur de la commercialisation des produits de mer.

La carrière professionnelle de l'exploitant gérant ainsi que son pragmatisme dans l'abord du projet ont été à l'origine d'un démarrage réussi.

Les étapes successives passées par le gérant de la société dans le créneau ont constitué tant d'atouts appréciables pour bâtir une entité viable à vision futuriste. Devançant les événements d'actualité, l'Exploitant Gérant n'a pas attendu l'« ère de la mise à niveau » pour assurer un positionnement stratégique pour la société, eu égard aux nouvelles conjonctures économiques internationales.

Les importantes réalisations acquises pendant la courte période d'existence de la société, placent aujourd'hui la STPM dans une position d'avant garde dans le secteur.

Il est vrai toutefois, qu'à force de vouloir bien faire, la marche de la société a été entachée de certaines maladresses ayant gêné l'évolution normale des activités.

Actuellement, la STPM est en passe d'achever un programme d'investissement entamé d'ailleurs depuis le début du deuxième semestre de l'exercice 1995.

L'investissement, consistant en une unité de purification des mollusques bivalves, ouvrira à la société de nouveaux horizons pour consolider sa position dans le marché européen et lui garantir des propensions supplémentaires en valeurs ajoutées et en volume d'activité.

Il est bien évident que la dimension nouvelle de la société doit être accompagnée de toutes les mesures nécessaires pour garantir une transition réfléchie, compte tenu d'une part des objectifs immédiats, à court et à moyen terme du chef de l'Entreprise, et d'autre part des besoins nécessaires pour la réalisation de ces objectifs.

Le présent rapport comportera 4 grandes parties et sera structuré comme suit :

PREMIERE PARTIE : Présentation de la société.

Dans cette première partie, nous avons jugé utile de présenter plus particulièrement la personne du Gérant propriétaire de l'affaire et notamment sa carrière professionnelle qui, à plusieurs égards, ont contribué à l'aboutissement de la société à la bonne situation où elle se trouve aujourd'hui.

DEUXIEME PARTIE : Diagnostic de la société :

Ce diagnostic a été réalisé sur la base des termes de références, que nous avons essayés d'adapter au cas de la société. Cette partie de l'étude a été réalisée en étroite collaboration entre le Cabinet ASCOFID, partie tunisienne, et l'expert international AGORA 2000.

Nous avons tenu, dans cette partie, de souligner les points clefs constituant des particularités, eu égard aux termes de références et/ou clarifiant les conclusions finales que nous avons présentées dans un chapitre intitulé **BILAN DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES**. Ce chapitre constitue les conclusions retenues.

TROISIEME PARTIE : Plan de restructuration :

Dans cette dernière partie nous avons tâché de présenter un plan d'action à mener, dans le but d'améliorer les acquis actuels, compte tenu des objectifs retenus par le chef de l'Entreprise eu égard à la situation actuelle de la société.

La STPM, étant bien positionnée eu égard aux nouvelles conjonctures économiques internationales, ce plan de restructuration constitue plutôt un programme de consolidation qui permettra à la société de reconforter sa position dans le secteur.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DE LA SOCIETE

PRESENTATION DE LA SOCIETE

PLAN

I - HISTORIQUE DE LA CREATION DE LA SOCIETE :

- 1 - Bien fondé du choix créneau.**
- 2 - Étapes successives de l'exercice de l'activité.**

2 - 1 Première étape

- a) Investissement de départ**
- b) Le créneau**
 - b - 1) Etendu du créneau**
 - b - 2) Créneau retenu.**

- c) Main d'oeuvre.**
- d) Une clientèle sûre.**
- e) Pénétration progressive du marché**

2 - 2 - Deuxième étape : naissance de la STPM.

II - L'ACTIVITE

- 1 - Caractéristique de l'activité.**
- 2 - Produits commercialisés.**
- 3 - L'approvisionnement ou les achats.**
- 4 - Evolution de l'activité.**
- 5 - Evolution du chiffre d'affaire.**

PRESENTATION DE LA SOCIETE

I - HISTORIQUE DE LA CREATION DE LA SOCIETE :

La société Trad des produits de mer - STPM - sous sa forme juridique et dénomination actuelles a été officiellement créée en Avril 1994 (Fiche signalétique dans l'annexe N°1).

Emanation de l'entité personne physique MA TRAD, constituée depuis Juillet 1992, la STPM s'est progressivement substituée à cette dernière, laquelle a cessé toute activité commerciale avec la clôture de l'exercice 1994.

La STPM est une société à responsabilité limitée, du type familial. La totalité de son capital appartient à Monsieur Trad Med Abed, Fondateur associé, détenteur de 90% des parts sociales et son épouse Mme TRAD Férida, à hauteur de 10 %.

La STPM personne morale, se confond à plusieurs égards à la personne de son fondateur, à savoir :

- Appartenance du capital social : Comme il a été indiqué ci-haut, 100% du capital social appartiennent à Mr Trad et son épouse.

- Financement sur comptes courants : Pour les besoins ponctuels en financement, Mr Trad, par le biais de l'entité personne physique, ou sur son compte courant personnel, alimente la STPM en fonds.

- Infrastructure utilisée au démarrage de la STPM : La STPM a démarré ses activités en utilisant l'infrastructure de l'entité personne physique, sans aucun investissement de départ.

- Gestion des affaires : Mr Trad assure une gestion active des affaires sans limitation de prérogatives.

I - 1) BIEN FONDE DU CHOIX DU CRENEAU :

Le choix du créneau de la commercialisation des produits de mer trouve son origine dans la carrière professionnelle de l'exploitant Gérant.

Cadre de l'Office National des pêches - ONP - depuis 1973, Monsieur Trad Med Abed s'est forgée une carrière professionnelle assez poussée dans le domaine de la pêche en général, et la commercialisation des produits de mer en particulier. Titulaire d'un diplôme de la Marine Marchande Française, il a accompli un stage de formation dans l'Ecole des Pêches de l'ORIENT - FRANCE.

En 1987 et jusqu'à Juillet 1992, il s'est vu confier les fonctions de Directeur Commercial d'une des filiales à l'ONP, spécialisée dans la distribution des produits de mer, la SDPM - Société de Distribution des Produits de Mer.

Ce passage dans le créneau pendant cinq ans, lui a été d'une grande utilité dans sa carrière professionnelle et a fait naître en lui l'idée de l'exploitation pour son propre compte d'un projet similaire.

Une succession rapide des événements intervenus dans le secteur de la pêche, particulièrement à l'ONP, n'ont fait que précipiter sa décision.

La politique de désengagement de l'Etat des secteurs d'activité jugés non stratégiques a touché la pêche, plus particulièrement les activités commerciales liées à ce secteur. L'abandon des ces activités au profit des particuliers a constitué l'occasion propice pour Mr Trad de mettre en exécution son projet.

I - 2) ETAPES SUCCESSIVES DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE :

Saisissant l'opportunité qui lui a été offerte, dans le cadre de l'encouragement des pouvoirs publics aux départs volontaires des cadres de l'ONP et ses filiales pour la reprise pour leur compte de « lots techniciens », Mr Trad a sollicité et obtenu une première concession d'une unité de production sise au Port de Pêche de la Goulette. Cette unité a constitué d'ailleurs pour l'Exploitant Gérant un tremplin pour une ascension rapide en rapport avec les moyens disponibles au démarrage.

Première étape :

Une première exploitation, en tant que personne physique sous la dénomination de MA TRAD, a vu le jour en Juillet 1992, avec évidemment pour créneau la commercialisation des produits de mer essentiellement à l'exportation :

Adaptant une stratégie à la mesure de ses modestes moyens financiers et une politique commerciale tenant compte des réalités économique et bancaire du pays, le démarrage des activités a été réalisé dans la limite de la capacité d'autofinancement de l'Exploitant, et surtout avec des atouts appréciables.

Les principaux atouts disponibles au démarrage sont :

- Un léger investissement de départ.
- Un créneau maîtrisé, non générateur d'immobilisation de fonds.
- Une main d'oeuvre formée sur le tas à coût non prohibitif.
- Une clientèle sélectionnée et sûre.
- Une politique commerciale adaptée à la circonstance.

a) Investissement de départ :

Compte tenu de la nature du créneau suivi - achat pour la revente sans transformation-, ne nécessitant que le conditionnement et la mise en colis, opérations manuelles simples, l'exploitant n'était pas contraint à un investissement impératif d'avant démarrage.

Les investissements réalisés au départ ont concerné :

- Les aménagements d'usage opérés dans le bâtiment obtenu en concession (Bloc administratif - Unité de traitement des produits)
 - Matériel de conservation :
 - Une fabrique de glace.
 - Une chambre froide (reprise avec l'unité de production).

L'essentiel des fonds investis au démarrage, réalisés sur des apports successifs de l'Exploitant, a servi essentiellement pour le fonds de roulement de l'activité, à savoir :

- Achat des produits de mer pour la revente en l'état.
- Achats d'emballage.
- Salaires.
- Fret.

Il importe de souligner que le financement de l'affaire a été réalisé par les fonds propres de l'Exploitant, sans concours des banques.

b) Le créneau :

b - 1) Etendue du créneau :

Les produits de mer est un créneau très vaste, de par l'importance du nombre d'espèces qu'il englobe , et diversifié pour le mode et la qualité du produit final à commercialiser :

*** Espèces de produits de mer :**

Les produits de mer sont généralement distingués sous trois familles différentes.

Les crustacés :

- Les langoustes.
- Les cigales
- Les homards
- Les crevettes

Les mollusques :

- Les palourdes
- Les clovisses
- Les moules.
- Les seiches.
- Le Calamar

- **Le poisson frais** : toutes espèces de poisson

*** Qualités du produit final :**

Les produits de mer peuvent être commercialisés :

- Vivants
- Frais
- Congelés.
- Transformés.

b - 2) Créneau retenu :

L'exploitant n'aurait pas trouvé mieux que de reprendre pour son propre compte une activité qu'il a exercée cinq années durant en tant que Directeur Commercial d'une société d'Etat.

Maîtrisant de bout en bout le créneau de la commercialisation des produits de mer Frais et vivants; et tenant compte de ses moyens financiers propres, le créneau choisi a été circonscrit dans la première phase aux produits ci-après :

- Au démarrage la langouste vivante.
- Puis successivement la palourde, et le poisson frais.

Cette politique délibérée de l'Exploitant pour la limitation de son activité principale aux produits sus mentionnés présente les avantages ci-après :

* Une activité en rapport avec la capacité d'autofinancement de l'exploitant (Achat pour la revente sans transformation).

* Un circuit d'encaissement assez fluide : Recouvrement des produits de vente avec un crédit client situé entre 15 à 20 jours dates d'expédition.

* Solvabilité acquise d'une clientèle connue.

c) Main d'oeuvre :

L'encouragement des autorités publiques aux départs volontaires des ex-employés de l'ONP et ses filiales, a rendu disponible une main d'oeuvre expérimentée dans le domaine d'activité de la STPM. Plusieurs employés se sont trouvés momentanément en chômage suite à leur option d'être indemnisés en quittant leur emploi.

Le repêchage de ces employés dans le cadre de l'Entité personne physique MA TRAD, puis la STPM a constitué un stimulant pour ces derniers, qui de ce fait ont trouvé un nouvel emploi, et pour l'Exploitant Gérant, une main d'oeuvre expérimentée formée d'employés dévoués à leur « ancien patron ».

d) Une clientèle sûre :

De par les fonctions assumées par l'Exploitant en tant que premier responsable commercial d'une société ayant exercé dans le même créneau, ce dernier avait eu suffisamment de connaissances du marché International pour l'activité projetée, donc des débouchés sûrs pour ses produits.

L'enrichissement du portefeuille client a été réalisé progressivement, compte tenu de l'évolution de l'activité, et notamment la maîtrise du circuit de l'approvisionnement.

e) Pénétration progressive :

La période de gestation pour s'assurer des débouchés réguliers a été de courte durée compte tenu des atouts cités précédemment.

La planification de l'écoulement et la circonscription du nombre de clients étaient une action délibérée de l'Exploitant Gérant. Ce dernier n'a pas plutôt senti un besoin imminent pour diversifier sa clientèle.

Ainsi, pendant plus de deux ans, toute l'activité a été concentrée essentiellement sur deux seuls produits et une clientèle assez réduite :

- La langouste vivante au client Les Viviers de Pilon.
- La palourde à deux clients :
 - FRIDOCA.
 - MARINTER.

La maîtrise du circuit d'approvisionnement se posait comme contrainte de premier degré pour le développement du circuit d'écoulement.

Deuxième étape : Création de la STPM.

L'importance des marges bénéficiaires accumulées au cours de la première période (Juillet 1992 à fin 1993), a éveillé chez l'Exploitant le besoin de restructuration en rapport avec l'ascension rapide enregistrée.

Une entité personne morale -la STPM- a été constituée parallèlement à l'entité personne physique, dans le même créneau.

La coexistence de ces deux entités a continué durant la période Avril à Décembre 94. Au cours de cette période de 8 mois, l'activité a été réalisée sous deux entêtes différentes.

Pour les besoins de la présente étude et compte tenu de l'appartenance des deux entités à la même personne, il sera tenu compte des retraitements d'usage, au niveau des données sur l'activité, le patrimoine, les états financiers et les performances des deux entités confondues.

II - L'ACTIVITE :**1 - Caractéristiques de l'activité :**

La commercialisation des produits de mer est une activité intimement liée à la pêche, donc assimilée à l'agriculture. La production dans le domaine de la pêche obéit aux conditions climatiques et au phénomène de saisons. L'abondance des espèces de produits de mer dans l'espace et dans le temps est facteur des considérations précitées.

D'autres aléas, influent directement sur l'évolution de la production d'une période à une autre. La migration de certaines espèces de poisson crée, par intermittence une surabondance de telles espèces et l'absence quasi totale de telles autres.

Par ailleurs, le souci constant des autorités compétentes pour préserver les espèces de produits et l'enrichissement des réserves halieutiques dans les eaux territoriales du pays a amené lesdites autorités à réglementer la capture dans le temps.

Les périodes autorisées pour la Pêche sont réglementées comme suit, par espèce de produits de mer :

- La PALOURDE : du mois de Novembre au mois d'Avril.
- La LANGOUSTE : du mois de Mars au mois de Septembre.
- Le POISSON DE PECHE COTIERE : toute l'année.

Ainsi, dans le temps, l'intensité de l'activité de la STPM, par espèce de produit de mer est schématisée comme ci-après :

	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
PALOURDE												
LANGOUSTE												
POISSON												

Il s'en suit que l'activité prend de la densité, notamment pendant les mois de Mars et Avril période pendant laquelle la société opère à la fois sur la langouste et la palourde, en plus du poisson frais.

2 - Produits commercialisés :

L'activité de la STPM est concentrée essentiellement sur les produits ci-après :

- Famille des Crustacés : La langouste vivante.
- Famille des Mollusques : La palourde vivante.
- Famille des poissons : Le poisson de palangre (pêche côtière).
 - Pagre
 - Rassecasse
 - Espadon
 - Rouget de roche
 - Meroux
 - Loup.
 - Denté

Les produits sont commercialisés à leur **état naturel sans aucune transformation avec les précédés d'usage de présentation commerciale et de mise en colis dans des emballages standards de conservation.**

Toutefois, il importe de souligner que la **palourde** exportée à l'**état naturel** est traitée par les soins **des clients européens** de la STPM et distribuée par ces derniers pour la consommation, après des traitements spécifiques dans des stations d'épuration.

3 - L'approvisionnement ou les achats :

Il importe de souligner que généralement le commerce des produits de mer est réglementé par les autorités compétentes, et obéit, à la loi de l'offre et de demande par le biais du système de ventes à la criée. Des surfaces publiques sont aménagées pour la circonstance (marchés centraux et marchés locaux.....).

L'essentiel de l'activité est réalisé par la collecte des régions du nord - Bizerte - Tunis. Des achats ponctuels se font à partir des régions de Sousse et de Sfax.

Les prix à l'achat sont donc très fluctuants et sont fixés compte tenu de l'importance de l'offre et de la demande d'un instant donné. Par ailleurs, les prix à l'achat d'un jour donné diffèrent d'une région à une autre pour la même espèce de produit de mer. La société gagnera ainsi en rentabilité et en disponibilité de produits en implantant des noyaux de collecte dans les plus importants pôles de production.

Un système de régulation des prix à l'achat deviendra possible par une politique de stockage des produits de mer vivants dans des aires spécialement aménagées (des bassins pour la **Palourde**) et viviers **Langoustes**. Cette régulation peut être obtenue par la disponibilité en permanence de stocks de produits vivants. Cette stratégie permet de rationaliser les achats pendant une période de 10 à 15 jours, et évite la contrainte de s'approvisionner à des prix prohibitifs. Il est bien entendu que le stockage atténue énormément l'effet de la fluctuation des prix à l'achat, notamment pendant les périodes d'abondance des produits ciblés.

4 - Evolution de l'activité :

Au cours de la période 1993 - 1995, les activités de la STPM n'ont pas enregistré de développement significatif et ont été concentrées essentiellement sur deux produits : la LANGOUSTE et la PALOURDE. Le poisson frais a constitué une activité secondaire.

L'explication de cette tendance se trouve dans l'éparpillement de la trésorerie de la société entre le fonds de roulement de l'activité et le financement des investissements.

Au cours de l'exercice 1994, la STPM a investi dans l'implantation de l'unité de Bizerte pour langoustes et poissons frais réalisée pour un coût de 173.350 DT. Cet investissement a été financé sur la trésorerie propre de la STPM ainsi que par des avances en comptes courants.

L'évolution des quantités exportées par espèce et par mois pour la période 1993 - 1994 et 1995 est récapitulée dans le tableau ci-après :

EVOLUTION DES QUANTITES EXPORTEES PAR ESPECE (en Kg)**(PERIODES 1993 - 1995)**

ESPECES	ANNEES		
	1993	1994	1995
CRUSTACES			
LANGOUSTES	12409	10686	10470
HOMARD/CIG	56	178	224
CREVETTE	88		1933
TOTAL 1	12553	10864	12627
	ANNEXE 2	ANNEXE 5	ANNEXE 8
MOLLUSQUES			
PALOURDES	43176	39611	33150
SEICHE			12
CALAMAR	20	204	33
TOTAL 2	43196	39815	33195
	ANNEXE 3	ANNEXE 6	ANNEXE 9
POISSONS FRAIS			
RASSECCASSES	161	2581	4213
ANGUILLE		3939	1269
PAGRES	269	1181	2960
ROUGET	533	501	116
DENTE	38	396	667
PAGEOT	305	24	169
LOUP	305	81	
DORADE	10		
ESPADON	1268	374	
MEROUX	40	68	43
DIVERS	82	565	1265
TOTAL 3	3011	2710	10702
	ANNEXE 4	ANNEXE 7	ANNEXE 10
TOTAL GENERAL	58760	60389	56524

5 - Evolution du chiffre d'affaires :

L'évolution des ventes au cours de la période 1993 - 1995 est présentée dans le tableau ci-après :

	1993	1994	1995
	DT	DT	DT
- Langouste vivante	423.031	333.208	339.414
- Palourdes	189.188	141.275	186.002
- Poissons frais	28.044	81.493	105.910
TOTAL:	640.263	555.976	631.326
	(Annexe 11)	(Annexe 12)	(Annexe 13)

Il y a lieu de noter que l'évolution du chiffre des ventes a été en rapport avec celle de la capacité d'autofinancement de l'entreprise. Cet aspect sera traité dans la partie diagnostic financier.

DEUXIEME PARTIE

DIAGNOSTICS SUR LA SOCIETE

DIAGNOSTICS SUR LA SOCIETE

I - DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET TECHNOLOGIQUE :

- 1 - Rappel de la nature d'activité de la STPM.**
- 2 - Appréciation des locaux et des installations.**
 - 2 - 1 - Situation Géographique des centres d'activité.
 - 2 - 2 - Appréciation des locaux et des installations.
 - 2 - 3 - Validité technique des locaux et installations.
- 3 - Système de transport et distribution des produits.**

II - DIAGNOSTIC ORGANISATION/GESTION

- 1 - La structure propriétaire.**
- 2 - La structure opérationnelle.**
- 3 - L'organisation fonctionnelle de la société.**
- 4 - Politique de motivation du personnel.**

III - DIAGNOSTIC FINANCIER :

- 1 - Reclassements et retraitements opérés.**
- 2 - Analyse de la situation financière.**
 - 2 - 1 - Caractéristiques de la société
 - 2 - 2 - Stabilité financière de l'entreprise.
- 3 - Restructuration financière.**
- 4 - Système comptable.**

IV - BILAN DES POINTS FAIBLES ET DES POINTS FORTS

I - DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET TECHNOLOGIQUE

1 - Rappel de la nature d'activité de la STPM :

Actuellement, l'activité exercée par la société, nous la rappelons, se limite à la commercialisation des produits de mer vivants et frais.

La STPM n'assure aucune transformation dans le sens industriel du mot.

Les aspects technique et technologique, dans l'esprit des termes de références afférents à l'étude, ne concernent la STPM que sous l'angle de la validité technique des installations et des aménagements, ainsi que la performance des équipements utilisés.

2 - Appréciations des locaux et des installations :

2 - 1 - Situation géographique des centres d'activité :

La STPM dispose de deux centres d'activité situés dans deux pôles de production de produits de mer au nord de la Tunisie, à la Goulette et à Bizerte.

- A la Goulette : le centre d'activité est situé dans le port de pêche jouxtant le lac de Tunis nord. Dans cette région, le ramassage de palourde constitue une activité traditionnelle pour plusieurs familles qui en font leur gagne pain quotidien pendant la période où la capture de cette espèce de produits de mer est autorisée.

Cette même région est réputée comme région de pêche côtière. Les pêcheurs y débarquent pour la proximité du port de pêche des marchés de poissons.

Géographiquement, le centre d'activité de la Goulette constitue un point de collecte idéal pour la palourde et le poisson frais.

Actuellement, seule l'activité palourde y est exercée.

- A Bizerte : le centre d'activité de Bizerte est situé dans l'enceinte du port de pêche. La région est caractérisée par l'abondance de poissons dits nobles, ainsi que langouste et la palourde.

2 - 2 - Appréciation des locaux et des installations :**Centre d'activité de la Goulette :**

Bâtiment : Exploité sous forme de concession du domaine portuaire d'une superficie de 168 m² couverts, aménagé comme présenté dans l'annexe N° 15, à savoir :

- Un bloc administratif : 2 bureaux.
- Un bloc pour le traitement et la conservation des produits de mer :
 - * Une sasse de réception des produits.
 - * Une salle de lavage.
 - * Une salle de triage et de pesage.
 - * Une salle de conditionnement et de mise en colis.
 - * Une salle de stockage d'emballages vides.
 - * Une sasse de sortie des produits.

Equipements :

- Une chambre froide.
- Une fabrique de glace.
- Une machine de triage pour palourdes.
- Une balance pour la pèse.

Centre d'activité de Bizerte :

Ce centre d'activité comprend deux unités distinctes :

1 - Une unité complète pour la langouste et poisson frais d'une superficie totale de 300 m² couverts, aménagée comme présentée dans l'annexe N° 16, à savoir :

- Pour la Langouste :

- Une salle conditionnée, équipée de matériels modernes pour viviers à langoustes comprenant 04 viviers d'une capacité totale de deux tonnes, aménagés selon les normes techniques appropriées.

- Pour la Langouste et le poisson frais :

- Une sasse de réception des produits.
- Une salle de lavage.

- Une salle de triage et de pesée.
 - Une salle de conditionnement et de mise en colis.
 - Une sasse de sortie de produits.
 - Une salle pour emballages vides.
-
- Un bloc administratif
 - Un bloc vestiaire

Equipements installés (acquis en 1994 et 1995)

- * Silot pour glace.
- * Chambre positive 0 ° C.
- * Chambre négative - 20 ° C.
- * 1 Balances de 2 tonnes.
- * 1 Balance électronique.
- * 2 Bascules de 15 Kg.
- * 3 Chariots en inox.
- * 5 Tables en inox.

2 - Une unité complète pour la purification de la palourde d'une superficie totale de 400 m² couverts, aménagée comme présentée dans l'annexe N° 17 à savoir :

- Une sasse de réception des produits.
- Une salle de traitement des produits .
- 04 Bassins d'épuration avec un château d'eau.
- Une salle pour emballages vides.
- Une sasse de sortie.
- Un bloc vestiaire.

2 - 3 - Validité technique des locaux et installations :

a) Aménagement des locaux :

Notre diagnostic s'est basé sur la vérification de la conformité des aménagements réalisés dans les deux centres par rapport aux prescriptions techniques contenues dans les directives de la CEE N° 492 et 493 définissant les normes généralement préconisées pour le traitement des produits de mer ainsi que les conditions d'hygiène et de propreté. Il y a lieu de signaler que les mêmes prescriptions ont été reprises dans les décrets ministriels Tunisiens réglementant la commercialisation des produits de mer.

Les résultats de notre diagnostic sont présentés dans l'annexe N° 14

Nous estimons que les locaux utilisés par la STPM pour le traitement de produits de mer, sont correctement aménagés et répondent parfaitement aux normes appliquées dans les pays de la CEE.

Etat des équipements :

Les équipements disponibles sont récents, acquis en 1994 et 1995

- Le centre de la Goulette est équipé d'une chambre froide et d'une fabrique de glace d'une capacité d'une tonne. Actuellement les équipements disponibles ne sont que partiellement utilisés :

L'activité, dans ce centre, peut être étendue notamment au poissons frais.

- Le centre d'activité de Bizerte est équipé de matériels récents, acquis en 1994/1995.

* L'unité langoustes / poissons frais est équipée de :

- 04 viviers d'une capacité de 2.5 tonnes.
- 01 Chambre froide.
- 01 Silot de a glace.

* L'unité palourdes (en cours de réalisation)

SYSTEMES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DES PRODUITS :

Comme nous l'avons précisé dans la première partie de l'étude, l'activité de la STPM est exclusivement exportatrice.

Par ailleurs, la qualité des produits commercialisés actuellement (vivant et/ou frais), d'une part, et la disponibilité de ces espèces de produits dans le temps et dans l'espace conditionnent, dans une large mesure, les circuits de distribution et de transport :

1 - Circuit de distribution :

Avec ses clients, la STPM opère par commandes ponctuelles et après concertation avec ces derniers, aussi bien sur les quantités et les prix en fonction de la collecte du jour. Généralement, la société trouve acquéreur pour toute quantité disponible, aux prix qu'elle fixe.

D'ailleurs, souvent elle n'arrive pas à satisfaire les commandes de ses clients et ménage ces derniers en leur expédiant, par intermittence, des livraisons partielles. Cette pratique commerciale, quoique elle engendre des coûts supplémentaires (frais fixes de Transit - coût du transport - déplacement d'employés...), représente une solution pour l'entretien et le maintien d'une clientèle fidèle. Il est bien évident que la société gagnera en rentabilité, si elle arrive à satisfaire pleinement toutes les commandes reçues dans la mesure où les mêmes coûts seront imputés sur des quantités plus importantes.

2 - Circuit de Transport :

Le transport concerne la société dans les phases ci-après :

- Transport des produits des points de collecte à l'un des centres d'activité (régions du nord jusqu'à Bizerte - régions de Tunis, du Sahel et du sud jusqu'à la Goulette).

- Transport des produits conditionnés de l'un des centres d'activité à l'aéroport de Tunis Carthage.

- Frêt aérien pour l'expédition aux clients.

Si pour les deux premières phases, la marge de manoeuvre de la société se trouve réduite à cause du manque de moyens de transport appropriés, le frêt lui est facturé en fonction du poids expédié.

Dans ce contexte, la société a tout intérêt de rechercher des formules de conditionnement diminuant le poids de l'emballage et les autres matières actuellement utilisées pour le conditionnement de ses produits, d'autant plus que la durée d'expédition ne dépasse pas généralement les 05 heures, à compter de la collecte.

La STPM ne dispose, comme moyen de transport de ses produits que d'un seul camion frigorifique, ce qui est loin au deca de ses besoins réels, surtout pendant les périodes où l'activité est très dense.

Par ailleurs, pour certaines espèces de produits de mer abondantes dans des régions loin des deux centres d'activité, la STPM a recours aux services de transporteurs privés. Il en est ainsi de :

- La crevette : achetée généralement des régions de Sfax et Gabés distantes respectivement de 278 Km et 350 Km du centre de la Goulette.
- L'espadon pêché dans la région de haute mer, à Tabarka, notamment.
- Les autres espèces de poissons de pêche côtière, dans toutes les régions côtières du pays.

La réalisation des achats et leur planification dans l'espace et dans le temps, en rapport avec le planning des expéditions, nécessite une disponibilité permanente en moyens de transport appropriés et en nombre suffisant.

Nous pensons que le parc matériels de transport doit être renforcé par deux camions complémentaires de capacités moyennes permettant d'accroître la cadence des expéditions, et d'augmenter par la même, le niveau actuel d'activité.

II - DIAGNOSTIC ORGANISATION/GESTION

1 - La structure propriétaire :

La STPM est une société du type familial dont la totalité du capital est détenue par Monsieur TRAD Med Abed et son épouse . La gérance de la société est assurée par le propriétaire lui même sans aucune limitation de pouvoir.

2 - La structure opérationnelle :

La structure opérationnelle de la STPM est composée de :

- Un noyau central.
- Deux centres d'activités.

2 - 1) Le noyau central :

Le noyau central représente l'organe de direction de l'entreprise. Il est formé du Gérant et des deux chefs de centre. Le chef du centre de la Goulette est lui même le responsable de l'administration centrale.

2 - 2) Les centres d'activité :

La STPM dispose de deux centres d'activité, à savoir :

- Un centre d'activité sis à la Goulette, utilisé actuellement pour l'activité palourde ramassée essentiellement du lac nord de Tunis et les régions avoisinantes.

L'effectif du personnel employé dans ce centre d'activité est de 03 employés compte non tenu du Gérant. Comme nous l'avons précisé dans la première partie de l'étude, tout le personnel employé par la société est issu de l'Office National des Pêches ou de sa filiale spécialisée dans la distribution des produits de mer.

- Un centre d'activité sis à Bizerte, comprenant deux unités :

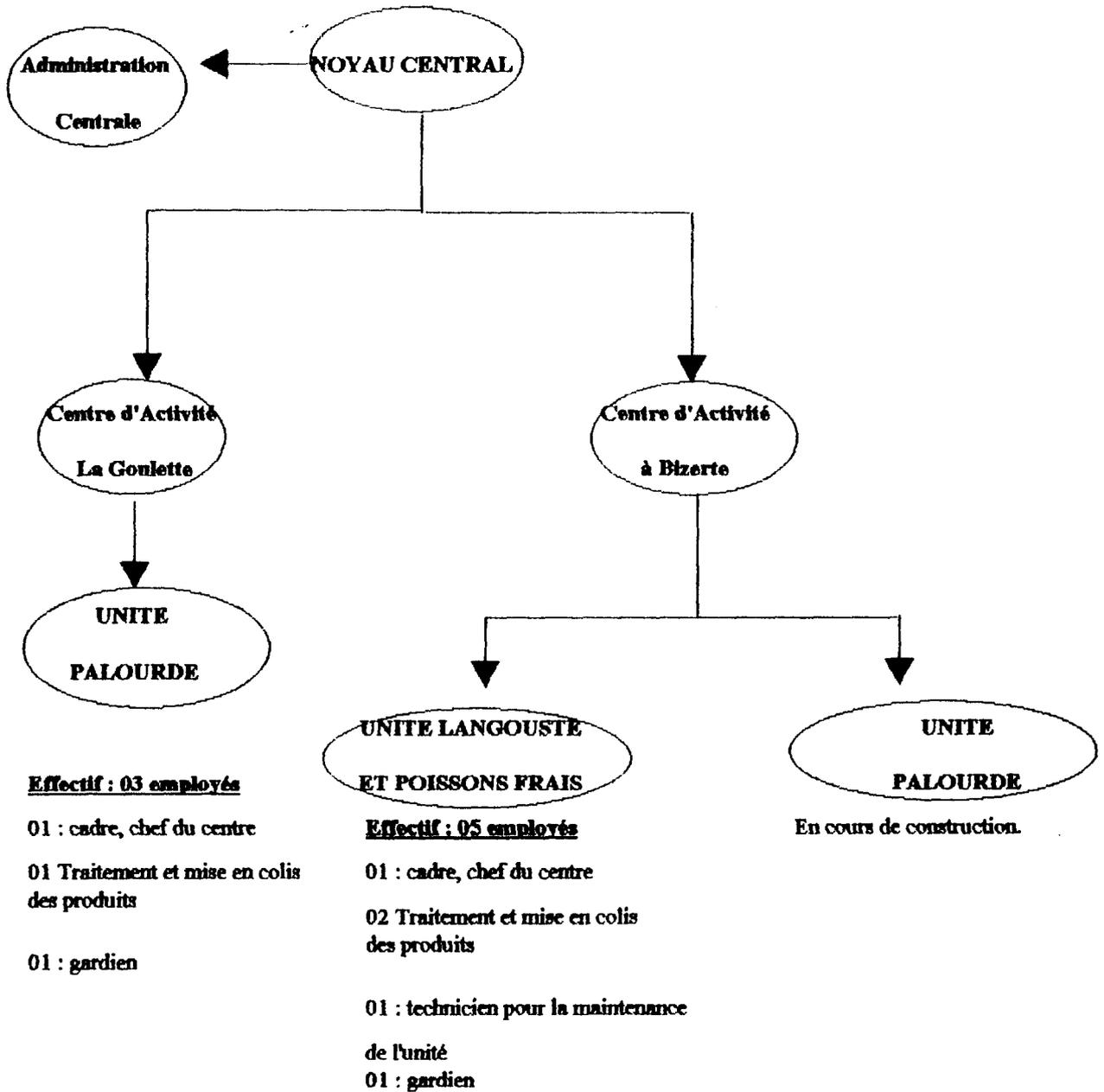
- * Une unité complète pour la commercialisation des poissons frais et la langouste.

- * Une unité (en cours de construction) pour la palourde.

L'effectif actuel de ce centre d'activité est de 05 employés dont le chef de centre. Cet effectif sera éventuellement renforcé avec l'entrée en production de l'unité de purification de la palourde.

Schématiquement, la structure de la société est présentée comme suit :

STRUCTURE OPERATIONNELLE DE LA STPM



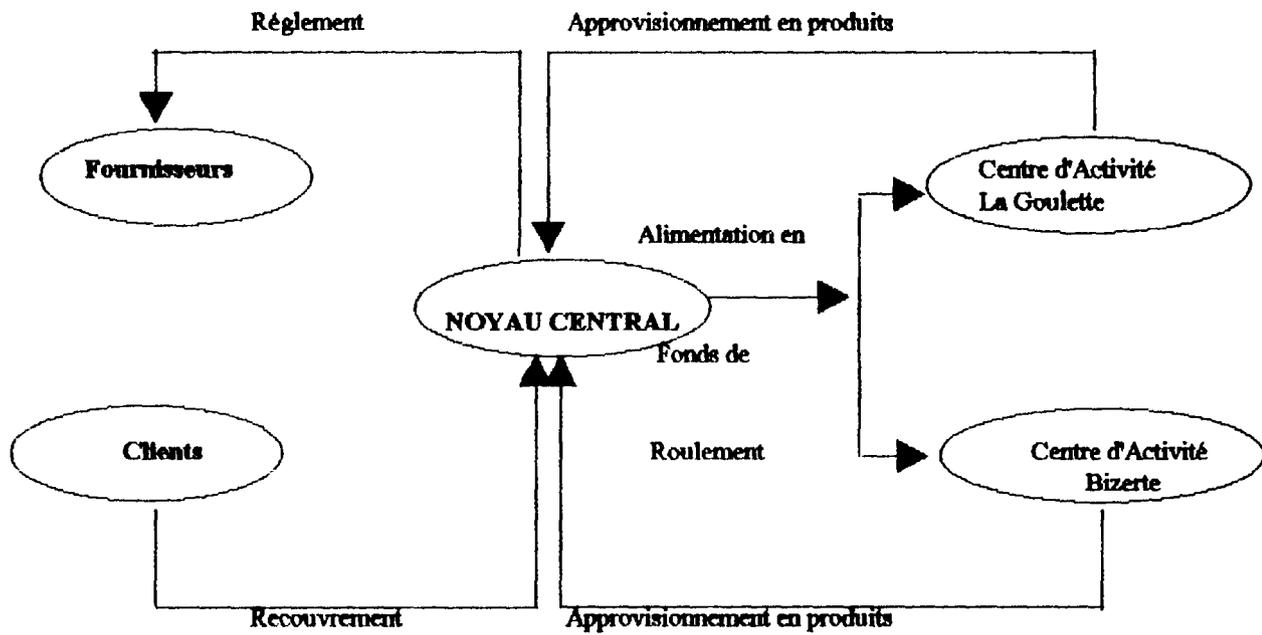
EFFECTIF TOTAL : 09

2 - Relations opérationnelles noyau central/centre d'activité :

Les centres d'activité opèrent en stricte coordination avec le noyau central et assurent exclusivement la collecte de produits de mer pour le compte du noyau central. Ce dernier se charge des exportations.

Le noyau central est le pourvoyeur des centres d'activité en fonds de trésorerie. Les achats de produits de mer par les centres sont programmés en fonction des instructions du noyau central, qui est seul responsable de la programmation des expéditions, et seul encaisseur des créances nées des facturations aux clients de la société.

RELATIONS OPERATIONNELLES
NOYAU CENTRAL/CENTRES D'ACTIVITE



L'organigramme fonctionnel de la STPM :

Actuellement, la structure administrative de la société est très légère. Sa conception entre dans le cadre de la politique générale du gérant consistant en la restriction des charges fixes.

L'effectif total de la STPM, avec ses deux centres d'activité, d'ailleurs géographiquement très distants l'un de l'autre, est de 09 employés, Gérant et encadrement compris.

Les tâches administratives quotidiennes ainsi que le suivi des opérations d'achats et de ventes, le recouvrement et le règlement des fournisseurs sont assurés par les deux chefs de centre.

Le suivi de la trésorerie, et la fonction commerciale sont du ressort du Gérant.

Compte tenu de ces éléments, nous avons procédé à la reconstitution de l'organigramme opérationnel tel qu'il est en vigueur (voir organigramme).

En perspective du développement des activités sociales, et compte tenu de la nouvelle dimension prise par la société qui entend jouer les premiers rôles dans le secteur, nous pensons que l'effectif actuel devrait être plus étoffé, pour que la société puisse prendre en charge elle même les tâches tels que :

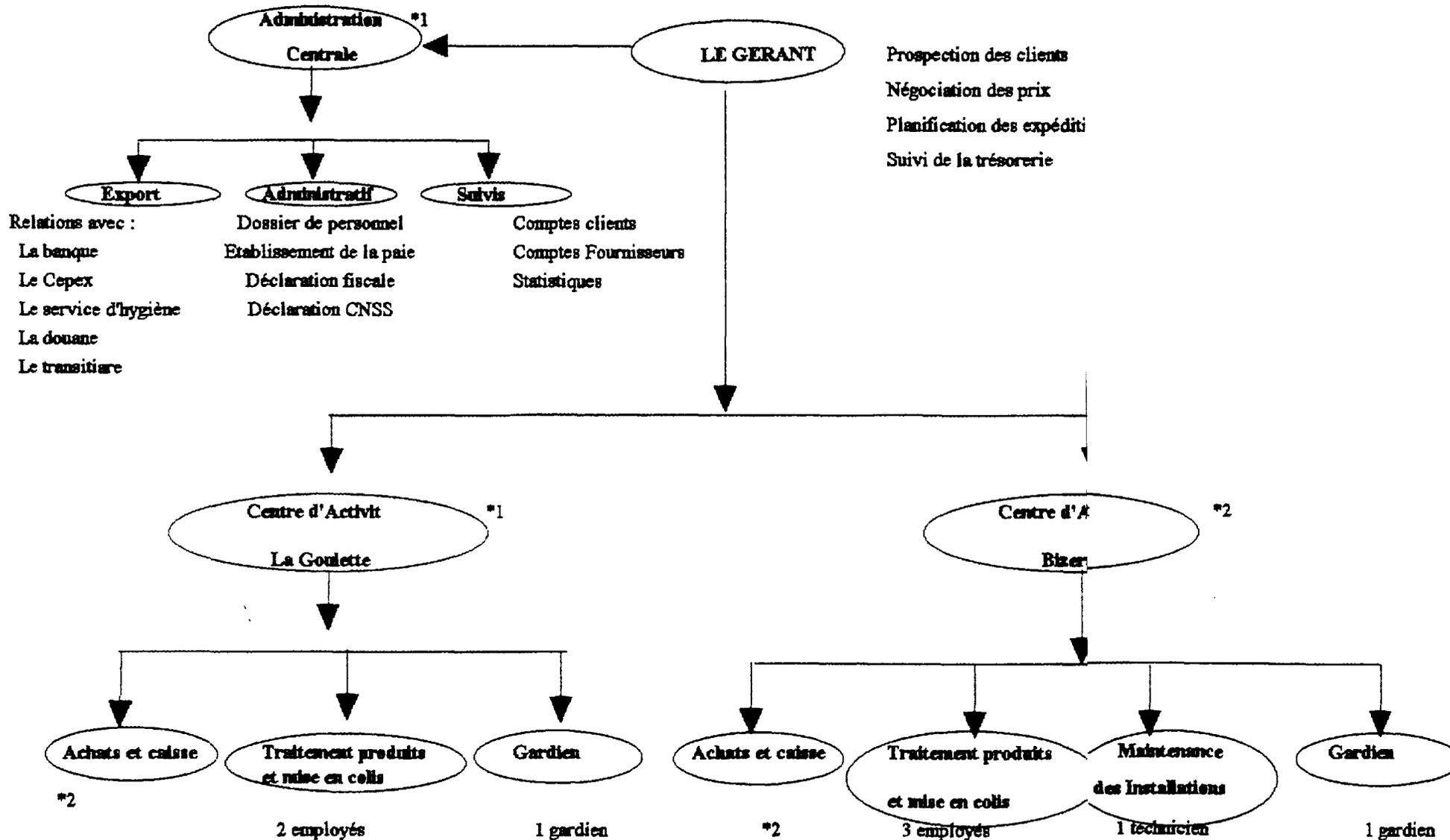
- La comptabilité générale
- Le suivi des éléments de coûts et prix de revient.
- L'organisation des rouages administratif et financier.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est profitable pour la société de décharger les deux chefs de centre des tâches purement administratives pour les consacrer davantage à l'activité.

En résumé, les besoins à court terme de la société en personnel seraient de 03 employés dont un cadre.

- 1 - Cadre administratif et financier
- 2 - Agents aux écritures qui auront la charge des deux caisses.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



*1 : Le chargé de l'administration centrale est lui même chef du centre la Goulette et caissier

*2 : Le chef du centre est lui même caissier

Politique de motivation du personnel :

La politique sociale générale adoptée par le Gérant est celle d'un « bon père de famille » sans plus. Tous les employés manifestent un dévouement sans failles pour leur patron.

III - DIAGNOSTIC FINANCIER

1- Reclassements et retraitements opérés

Pour les besoins de l'étude, il y a lieu de noter les points ci-après :

1 - 1) Pour l'exercice 1993, il a été tenu compte de la situation financière ainsi que les résultats d'activité de l'entité personne physique MA TRAD (Annexe 18). Il convient de rappeler que la STPM a été constituée au mois d'Avril 1994.

1 - 2) Au cours de l'exercice 1994, l'activité a été réalisée sous deux entêtes différentes :

- MA TRAD, personne physique : de Janvier à Décembre 1994 (Annexe 19).
- STPM, SARL : à partir du mois d'Avril (Annexe 20).

Il a été tenu compte de la sommation des résultats enregistrés par les deux entités.

1 - 3) Au cours des exercices 1994 et 1995, la STPM a utilisé toute l'infrastructure existante de l'entité MA TRAD, personne physique établie à la Goulette (local, matériel, équipement, personnel). Aucune régularisation d'ordre comptable ou financier n'a été effectuée au niveau de l'imputation des charges, et la constatation de créances et dettes réciproques.

1 - 4) Les investissements réalisés au cours de l'exercice 1994 au nom de la STPM ont été financés sur la trésorerie propre de l'entité personne physique, sous forme d'avances en compte courant, ainsi que sur le compte personnel du gérant et sur la trésorerie de la STPM elle même. Aucun concours bancaire n'a été sollicité.

1 - 5) en 1995, la STPM s'est substituée de fait à l'entité personne physique. Cette dernière a d'ailleurs cessé toute activité commerciale avec la clôture de l'exercice 1994.

Ceci étant, et compte tenu de l'appartenance des deux entités au même propriétaire, nous avons procédé à une consolidation au niveau des bilans et comptes desdites entités pour les exercices 1994 et 1995. (voir annexes 21 et 22).

Cette consolidation a consisté en une intégration globale des actifs, passifs et résultats des deux entités avec l'élimination pure et simple des créances et dettes réciproques, notamment au niveau des comptes courants inter-entités.

Pour ce qui est des situations nettes, il a été tenu compte de compensations au niveau des reports à nouveau. Les soldes négatifs ont été déduits des bénéfices reportés.

Ces retraitements sont détaillés ci-après :

* Le compte report à nouveau :

- Au 31/12/94, le solde de ce compte retenu dans la situation consolidée est de 88.563,191 , ci-après détaillé :

Solde au 31/12/94 chez MA TRAD	=	51490,061
- Déficit MA TRAD 1994	= -	2176,670
+ Bénéfice STPM 1994	=	+39249,800

SOLDE CONSOLIDE = 86563,191

- Au 31/12/95 , le solde de ce compte, retenu dans la situation consolidée est de 86600,701 , détaillé comme suit :

Solde au 31/12/95 STPM	=	37287,310
- Déficit MA TRAD 1994	= -	2176,670
+ Report MA TRAD 1994	=	+ 51490,061

SOLDE CONSOLIDE = 86600,701

* Les comptes courants associés et exploitant :

- La créance de l'entité MA TRAD chez la STPM, soit 79461,032, a été éliminée purement et simplement.

- Le solde du compte courant associés, dans la situation consolidée, arrêtée au 31/12/94, est détaillé comme suit :

Solde compte de l'exploitant	=	68892,606
+ Compte courant chez STPM	=	+193420,161
- Compte courant chez MA TRAD	= -	66248,774

SOLDE CONSOLIDE = 196063,993

- Le solde du compte courant associés au 31/12/95, est détaillé comme suit :

Solde créditeur chez STPM	= 94882,722
+ Solde compte de l'exploitant chez MA TRAD	= 68746,933

SOLDE CONSOLIDE = 163629.655

Il convient de souligner que le solde des comptes courants exploitants et associés, figure distinctement, dans les situations consolidées.

2 - Analyse de la situation financière :**2 - 1) Caractéristiques de la situation :**

La situation financière de la société telle qu'elle ressort du bilan consolidé STPM-MA TRAD arrêté au 31/12/95 (Annexe 23), se caractérise par :

- Une indépendance financière totale.
- Une structure financière déséquilibrée

a) Absence d'endettement :

La politique financière adoptée par le gérant de la société **répugne l'endettement** , notamment les crédits bancaires.

La structure financière de la société, pour les exercices 1993 - 1994 et 1995 présente les caractéristiques ci - après : (Annexe 24)

- Des ressources à long terme composées uniquement de fonds propres :
 - Apports de l'exploitant (MA TRAD en 1993)
 - Apports en compte courant gérant (1994 et 1995)
 - Capital social de la STPM.
 - Réserves légales.
 - Bénéfices reportés.

- Une couverture totale des emplois à long terme par des fonds propres.

Cette situation financière a été rendue possible par l'importance des cash flow dégagés de l'activité notamment au niveau de la commercialisation de la palourde pour laquelle la marge brute a dépassé généralement 150 % du prix d'achat.

L'évolution de la situation financière de la STPM au cours des trois derniers exercices est présentée ci-dessous :

	<u>1993</u>	<u>1994</u>	<u>1995</u>
1 - Ressources permanentes			
- Capitaux propres et réserves	60.750	108.563	148.159
- C/C Exploitant - Gérant	55.316	196.064	163.630
	<u>116.066</u>	<u>304.627</u>	<u>311.786</u>

2 - Emplois permanents			
- Immobilisations	27.181	211.180	242.789
3 - Fonds de roulement (1-2)	+88.845	+93.447	+69.701

Il y a lieu de noter les points qui suivent :

* Les investissements réalisés en 1994 et 1995 ont pu être financés, d'une part par les cash flow dégagés de l'activité, et d'autre part, par des apports successifs de l'Exploitant Gérant.

* Le fonds de roulement d'activité, n'a pas enregistré une évolution en rapport avec les résultats enregistrés dans la mesure où il a servi en grande partie au financement des investissements réalisés. Ces investissements sont de deux ordres :

- Des investissements corporels :

- La construction de la première unité à Bizerte pour la langouste et le poisson frais. Coût de l'investissement : 173.350 DT.

- Le démarrage de la construction de la deuxième unité à Bizerte pour la palourde : Coût des dépenses engagées au 31/12/95 : 26.112 DT.

- Des investissements stratégiques : Pour assurer un circuit d'approvisionnement régulier, la STPM investit sur les armateurs fournisseurs en produits de mer, sur la base de Gentelmen agreement : la société assure le financement des besoins des pêcheurs en leur fournissant, à titres d'avances sur achats, toute la logistique; à savoir (matériel de pêche - Gasoil - armement - vivres.....). En retour ces pêcheurs s'engagent à vendre en exclusivité à la STPM.

Les fonds avancés aux pêcheurs sont pratiquement immobilisés par le fait de leur renouvellement automatique au début de chaque saison, et ce pour garantir un approvisionnement permanent et continu en produits de mer.

2 - 2) Stabilité financière de l'Entreprise :

La dimension actuelle de la société rend impérative une restructuration de la situation financière. Celle ci devant prendre en considération, d'une part la réévaluation du montant du capital social en rapport avec la valeur actualisée du patrimoine, et d'autre part, la réhabilitation du fonds de roulement, lequel a subi les répercussions négatives de la politique financière suivie notamment au niveau du financement des investissements sur la trésorerie propre.

La restructuration financière de la STPM passe par le rétablissement de l'équilibre structurel, compte tenu de la réalisation définitive du programme d'investissement en cours d'achèvement.

Actuellement (au 31/12/1995) la structure financière de l'entreprise quoique non contraignante, est déséquilibrée. L'absence de ressources permanentes externes dans une phase d'importants investissements a pesé lourd sur le niveau d'activité, comme en témoigne la baisse du niveau d'activité en 1994.

Un dosage approprié de ces ressources permanentes entre fonds propres et ressources externes (crédits bancaires) permettrait notamment de rétablir le fonds de roulement.

Une reformulation correcte de la situation financière pourra se réaliser selon le schéma ci - après :

a) Détermination de la structure financière optimale :

Il est généralement admis que le montant du capital social pour une société commerciale doit couvrir entre 30 à 40 % des emplois permanents. Ainsi 60 à 70 % de ces emplois permanents doivent être couverts par des ressources permanentes externes. Compte tenu de cette approche, la reconstitution de la structure financière de la STPM, sur la base de la dernière situation disponible (arrêtée au 31/12/95), peut être envisagée comme suit :

a - 1 - Emplois permanents :

Nous rappelons tout d'abord que la société est entrain d'achever l'implantation d'une unité de purification de palourde, au centre de Bizerte pour un coût prévisionnel de 140.000 DT dont 53.000 DT ont été engagés (Financement de Génie Civil et la charpente métallique.

Par ailleurs, compte tenu des conclusions du diagnostic technique et technologique retenues par l'expert international, les besoins immédiats de la société en matériel portent sur :

- Un groupe électrogène pour une valeur estimative de = US dollars 50.000 , soit en DT = 46.000

- Un camion frigorifique pour une valeur estimative de = US dollars 62.500 , soit en DT = 58.000

Ainsi, la valeur actualisée des emplois permanents après la réalisation des investissements immédiats nécessaires, serait de :

*** Investissements déjà réalisés; ou en cours :**

- Unité (langoustes et poissons) à Bizerte	= 173 350 DT.
- Matériel (VCN) unité la Goulette	= 41 000 DT.
- Unité de purification de palourde	= 140 000 DT
- Budget prévu	= 140 000 DT
- Réalisé au 31/03/95	= 53 000 DT
- Reste à réaliser	= 87 000 DT

*** Complément d'investissement :**

- Groupe électrogène	= 46 000 DT
- Camion frigorifique	= 58 000 DT

Total Emplois Permanents = 458 350 DT

a - 2) Détermination du montant optimum du capital social :

Compte tenu des paramètres conventionnels, le montant optimum du capital social de la STPM serait de l'ordre de 160.000 DT soit $458.350 \times 35 \%$

Actuellement, le capital statuaire n'est que de 20.000 DT. Ce capital devra être augmenté de 140.000 DT.

Cette augmentation du capital pourra être envisagée par la reconversion du compte courant créditeur de l'associé Gérant à hauteur de 140.000 DT.

a - 3) Besoins en ressources permanentes externes :

Le rétablissement de l'équilibre structurel financier nécessite la dotation de la société d'une enveloppe de 298.350 en ressources permanentes externes.

A noter que la société en a obtenu en 1996 un montant de 95.000 DT, à titre de crédit bancaire, et ce pour parfaire au financement d'une station d'épuration de palourde ainsi que pour l'acquisition d'une camionnette.

Il s'en suit qu'un complément de 203.350 DT en ressources permanentes externes serait nécessaire pour le rétablissement de l'équilibre structurel financier.

Ce complément serait composé comme suit :

- Subvention de l'Etat : 48 000 DT
- Sur fonds propres complémentaires : 28 000 DT
(140 000 DT x 20%)
- Sur crédits bancaires : 20 000 DT

Le schéma d'investissement et de financement, après restructuration, serait

- <u>Total Emplois permanents</u>	:	<u>458 350 DT</u>
- <u>Total Ressources permanentes</u>	:	<u>458 350 DT</u>
- Capital social :		160 000 DT
- Subventions :		48 350 DT
- Crédit MT :		250 000 DT
obtenu en 1996 :		95 000 DT.
à solliciter :		155 000 DT

Ce complément de ressources permanentes permettra de consolider le fonds de roulement de la société et relancer définitivement ses activités.

a - 4) Besoins en fonds de roulement :

Le volume du fonds de roulement nécessaire pour un niveau optimum d'activité, devrait couvrir :

* Un mois d'achat pendant la période d'intense activité (Mars ou Avril), soit un total de 160.000 DT, à savoir : (voir Annexe 26)

- Langouste	=	90.000 DT
- Palourde	=	40.000 DT
- Poissons	=	30.000 DT

160.000 DT

* Une enveloppe de 20.000 DT, à titre d'avances aux pêcheurs.

* Une enveloppe de 15.000 DT, pour les charges afférentes à un mois d'activité (Salaire - Achat emballages - Frais d'exportation).

Compte tenu du délai crédit clients, qui est généralement de 25 à 30 jours, selon le pays d'origine du client et les banques « correspondants » de la banque domiciliaire de la STPM, cette dernière ne peut disposer des produits de ses ventes qu'après en moyenne 30 jours, date d'expédition à savoir :

- Notification des factures aux clients	=	01 jour /date expédition.
- Ordre virement client	=	10 jours /date réception.
- Délai Banque du client à Banque Tunisienne	=	03 jours
- Délai Banque Tunisienne à Banque STPM	=	03 jours ouvrables.
- Délai cession devises à la Banque Centrale	=	03 jours ouvrables.
- Délai crédit compte courant STPM	=	03 jours ouvrables.
	=	<hr/> 23 jours ouvrables.

Soit 30 jours calendaires, environ.

Les besoins en fonds de roulement pour un niveau optimum d'activité serait de l'ordre de 190.000 DT. à savoir :

Nature de dépenses	Palourdes 10 000 Kg	Langoustes 3000 Kg	Poissons frais 3000 Kg	TOTAUX
Achats : 01 mois	40 000	90 000	30 000	160 000
Taxe s/achat (2%)	800	1 800	600	3 200
Emballages	20	1 875	1 000	2 895
Frêt (0,575 le Kg)	5 750	1 725	1 725	9 200
Frais de transit (15exp/mois)				1 125
Salaires				4 200
Frais généraux (loyer -énergie - Tél - carburant)				2 500
Avances aux pêcheurs				6 000
			TOTAL =	189 120

SYSTEME COMPTABLE :

La STPM n'est pas dotée d'un service Comptable. Sa comptabilité est confiée à un Cabinet spécialisé, qui lui arrête le bilan et les comptes annuels. Ces documents servent plutôt pour les déclarations fiscales et les banques.

- Pour ce qui est des statistiques de divers ordres ainsi que le suivi des résultats d'activité, le Gérant de la société n'en fait pas de « souci ». Un suivi extra-comptable, par expédition, est assuré par lui même suivant une approche approximative. Les prix de vente étant négociés avec les clients préalablement à chaque expédition .

Toutefois, une structure précise des coûts directs par nature de produit demeure facile à reconstituer.

Organisation du système comptable :

Le système comptable en vigueur souffre de plusieurs carences, dont notamment :

- Absence d'encadrement permanent dans le domaine financier et comptable.

- Absence de procédures écrites pour le suivi des opérations réalisées par la société.

- Absence de supports comptables appropriés.

Il s'en suit que la reconstitution de la comptabilité nécessite des recherches et des recoupements de différents ordres qui sont parfois difficiles à réaliser.

Ces insuffisances ne sont pas de nature à permettre notamment la distinction des charges par nature de produits commercialisés et d'aboutir, par conséquent, à l'obtention de résultats analytiques pertinents.

BILAN DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES :

De par les importantes réalisations acquises au cours de sa courte période d'existence, la STPM représente l'exemple type d'Entreprise qui réussit bien. La réussite, la société la doit, en premier lieu, à l'esprit de son Gérant qui, rappelons le, n'a pas attendu l' « ère de la mise à niveau » pour se positionner par rapport aux nouvelles conjonctures économiques internationales. Devancant les événements, ce dernier a, d'entrée, opté pour une approche futuriste en dotant la société de moyens modernes favorisant une activité sereine. Ces acquis placent aujourd'hui la société dans une position d'avant garde dans le secteur.

Aussi bien au niveau de l'infrastructure mise en place que l'approche commerciale retenue, la STPM a assuré des débouchés sûrs et permanents dépassant ses capacités actuelles d'approvisionnement.

Il est vrai, par ailleurs, que la marche de la société a été entachée de quelques maladresses au niveau de certaines décisions de gestion d'ordre stratégique. Ces maladresses sont plutôt imputables à un excès de prudence de la part du gérant, lequel a beaucoup compté sur la capacité d'autofinancement de l'affaire, notamment au niveau de l'engagement des dépenses d'investissement.

Une analyse objective de la situation générale de la société, telle qu'elle se présente actuellement, dégage des indices encourageants qui augurent d'un avenir prometteur.

Les principaux points forts et points faibles sont exposés ci-après :

1 - Les points forts :

1 - 1 - Les unités de « production » implantées ont été conçues et réalisées selon les normes techniques généralement préconisées. Les aménagements des locaux ainsi que les installations fixes répondent correctement aux prescriptions internationalement reconnues dans le secteur d'activité. Le matériel et les outillages employés dans le traitement des produits de mer sont en matériaux répondant parfaitement aux spécifications techniques exigées.

1 - 2 - Les produits actuellement commercialisés sont universels et répondant perpétuellement au goût d'une large clientèle. Les clients potentiels de la société existent dans tous les pays du monde.

1 - 3 - L'effet de la concurrence ne gêne aucunement le développement des activités de la société. L'image de marque acquise par la STPM auprès d'importants clients lui attire de plus en plus de « convoitise ».

* Avec les clients européens de la rive nord de la méditerranée, les produits de mer de provenance de la Tunisie sont préférés à ceux de certains autres pays nord-africains pour les considérations ci-après :

- La fraîcheur du poisson et autres produits de mer à leur arrivée à destination, en raison de la fréquence des partances de vols desservant ces pays et les durées assez limitées de ces vols (Une à trois heures de Tunis).

- Les spécificités propres des produits de mer méditerranéens en font une distinction naturelle pour une large clientèle européenne avisée.

* Avec les opérateurs Tunisiens dans les produits de mer, l'effet de la concurrence se situe plutôt au niveau des achats. La stratégie adoptée par la STPM pour rationaliser ses achats est très efficace dans la mesure où la société disposera de moyens efficaces pour maîtriser son approvisionnement.

1 - 4 - Les potentialités d'expansion des activités ne manquent pas. Une importante partie des installations et équipements disponibles est actuellement sous employée. Il s'en suit que l'activité peut être étendue, sans investissements complémentaires d'envergure, à d'autres gammes de produits dans le même créneau.

1 - 5 - La STPM dispose de moyens performants pour maximiser ses performances, à savoir :

a) Améliorer sa valeur ajoutée :

* En rationalisant son approvisionnement en produits de mer par une utilisation optimale de ses moyens de stockage déjà disponibles et en cours d'installation (bassins pour la palourde et viviers pour la langouste).

* En réalisant elle-même des traitements qui, actuellement, se font par les soins des clients de la société revendeurs, lesquels présentent à la consommation un produit final après transformation.

* En étendant la gamme des articles commercialisés aux produits semi-industriels, telles la palourde décortiquée et congelée, la seiche et la crevette congelées.

b) Augmenter le niveau d'activité par les actions ci-après :

- Etendre le circuit de son approvisionnement en implantant des noyaux de collecte dans les principaux pôles de production de poissons et autres produits de mer.

- Renforcer ses liens avec les armateurs pêcheurs en consolidant sa présence dans les principaux ports de débarquement de poissons.

c) Atténuer, sinon éliminer la sous activité des moyens matériels et humains.

Nos investigations ont révélé une sous activité aussi bien au niveau de l'exploitation du matériel et installations disponibles qu'au niveau de la main d'oeuvre.

- Au niveau du matériel et des installations

* Au centre de la Goulette, où l'activité exercée ne concerne que la palourde, la STPM dispose d'une chambre froide.

La société pourra en faire usage pour l'activité poissons frais.

* Au centre de Bizerte, la société dispose d'une chambre positive et d'une chambre négative (-20%). La chambre négative pourra être utilisée pour la congélation des produits de mer, toutes espèces confondues.

* Au niveau de la main d'oeuvre :

Le personnel de traitement des produits de mer, notamment au centre de la Goulette, n'est pas employé à plein temps (5 mois à l'année). En dehors de la saison de palourde, ce personnel se trouve automatiquement dans une situation de sous-emplois, ou utilisé pour d'autres travaux non productifs.

1 - 6 - Le niveau des charges fixes est assez bas pour le pallier actuel d'activité. La politique du gérant consistant en la restriction des charges à tous les niveaux constitue un facteur important pour la maîtrise des coûts et prix de revient.

1 - 7 - Les accords commerciaux conclus avec les principaux clients de la société au niveau de la fixation des prix unitaires à la vente, sont de nature à garantir des marges rassurantes et sûres.

Nous rappelons que les prix à la vente sont généralement négociés avec les clients, préalablement à chaque expédition.

2 - Les points faibles :

Parmi les points faibles, nous avons retenu :

2 - 1 - Une situation financière déséquilibrée :

Le financement des investissements a été réalisé sur la trésorerie propre de la société sans solliciter le concours des banques. Cette situation a amputé le fonds de roulement, et influé considérablement le niveau d'activité. L'évolution du niveau d'activité, rappelons le, n'a pas enregistré d'augmentations substantielles en rapport avec le développement du potentiel de « production ».

2 - 2 - Un manque d'encadrement administratif et financier, à même de concevoir et de suivre les opérations sociales.

2 - 3 - Un manque manifeste de moyens de transport appropriés.

2 - 4 - Une prospection de marchés assez limitée tenant compte d'une « auto-suffisance » dictée par les considérations du moment.

2 - 5 - Une absence totale de mécanisation : Dans l'immédiat, la STPM doit disposer de matériel informatique pour le suivi des opérations sociales, et notamment les coûts moyens pondérés des produits de mer à l'achat.

Les possibilités de stockage dont est dotée la STPM pour la langouste et la palourde (viviers et bassins) rendent impératif un suivi pointu des coûts d'achat moyen pondéré.

TROISIEME PARTIE

PLAN D'ACTION

PLAN D'ACTION

Le plan d'action, que nous proposons, tient compte à la fois des objectifs retenus par le chef de l'Entreprise et de la définition de moyens les plus appropriés pour les éteindre, compte tenu de la situation actuelle de la société et les perspectives de son développement.

1 - Objectifs du chef de l'Entreprise :

Le chef de l'Entreprise s'est rendu à l'évidence que les importantes dépenses d'investissement réalisées sans avoir eu recours à des ressources de financement permanentes externes ont fini par essouffler la trésorerie de la société.

Il a d'ailleurs senti la stagnation, sinon la chute du niveau d'activité alors que le potentiel de production a considérablement augmenté. Par ailleurs, de nouvelles contraintes se sont manifestées dans le secteur poussant la société à réaliser de nouveaux investissements impératifs.

Ces nouveaux investissements ne sauraient être réalisés sans un schéma de financement approprié.

Par ailleurs, le niveau actuel du fonds de roulement n'est plus en mesure de s'accomoder avec le potentiel d'activité dont le développement prévisible impose davantage de liquidités.

Compte tenu des contraintes exposées ci-haut, le chef de l'entreprise a retenu, par ordre de priorité, les objectifs ci-après :

1 - 1 - Dans l'immédiat :

Finaliser les actions stratégiques qui conditionnent le développement de l'activité en rapport avec celui enregistré au niveau du potentiel de production. Ces actions stratégiques sont de deux natures :

1 - 1 - 1 - Actions d'investissements :

Le programme d'investissement sera bouclé par :

- L'achèvement de la construction de la station de purification des mollusques bivalves.

- L'acquisition d'un deuxième camion frigorifique.
- L'acquisition d'un groupe électrogène pour l'unité de Bizerte.

1 - 1 - 2 - Actions financières :

Réaliser une restructuration financière à même de permettre la réalisation des objectifs fixés.

1 - 2 - A court terme : 12 à 24 mois :

Implanter deux points de collecte de produits de mer pour couvrir la région su Sahel et les régions côtière du Sud.

1 - 3 - A moyen terme : Après 5 ans :

1 - 3 - 1 - Agrandir l'unité de Bizerte (Langoustes et poissons frais) en vue de l'exploiter pour la congélation des produits ci-après :

- Poulpe.
- Seiche.
- Crevette.

L'investissement projeté portera sur :

- L'agrandissement du bâtiment.
- L'installation d'une deuxième chambre négative à -20° C
- L'installation dun tunnel de congélation.
- L'acquisition d'un camion frigorifique de 5T.

Le coût prévisionnel de ces investissement serait de :

* Génie Civil et Installation	=	150.000 DT
* Outillages divers	=	40.000 DT
* Camion frigorifique 5T	=	60.000 DT.

1- 3 - 2 - Réaliser avec un partenaire européen la commercialisation de la palourde décortiquée et congelée.

2 - Plan d'action :

2 - 1 - Considérations retenues :

- Le niveau d'activité de la STPM est intimement lié à sa capacité d'approvisionnement, laquelle dépend d'une part de l'importance du fonds de roulement et d'autre part des moyens de stockage.

- Le potentiel de « production » de la société a enregistré un développement permettant une expansion conséquente du niveau d'activité.

- La reprise de l'activité palourde est désormais tributaire à l'achèvement de l'installation de la station de purification qui est actuellement dans un stade assez avancé de finalisation.

- Les investissements complémentaires à pourvoir relevés du diagnostic technique et technologique se posent comme contrainte à l'Entreprise.

- La capacité d'autofinancement de la société n'est plus en mesure d'assurer à la fois le financement de l'activité et celui des investissements.

- Le crédit à moyen terme obtenu au début de l'exercice 1996 est loin au deçà des besoins réels de la société en ressources permanentes externes.

- Les cash-flow susceptible d'être dégagés de l'activité sont importants. Leur amélioration est prévisible compte tenu du potentiel actuel de production.

- La structure financière actuelle de la société n'est plus en rapport avec l'évolution du patrimoine et celles des fonds propres.

2 - 2 - Approche à suivre :

Dans l'immédiat :

1 - La restructuration financière de la société :

Dans l'état actuel de la situation, une restructuration financière s'impose. Celle ci conditionnera la réalisation des objectifs prioritaires retenus.

Cette restructuration devrait aboutir d'une part, au rétablissement de l'équilibre structurel financier, et d'autre part, à la réhabilitation du fonds de roulement d'activité.

1 - 1 - Rétablissement de l'équilibre structurel financier :

1 - 1 - 1 - Actualisation du montant du capital social :

La société devrait réaliser une augmentation de son capital pour le porter à 160.000 DT et ce par reconversion du solde créditeur du compte courant associés.

1 - 1 - 2 - Actualisation des ressources permanentes externes :

Compte tenu de l'importance de la valeur des emplois permanents, la société devrait solliciter une rallonge en crédit bancaire moyen terme, sous forme de consolidation. La mobilisation de ce crédit ainsi que les subventions à obtenir, soit une enveloppe de 200.000 DT, permettrait à la société d'une part, de réaliser la totalité de son programme d'investissement immédiat (parfaire à l'achèvement de l'unité de purification de palourde - acquisition d'un groupe et d'un camion frigorifique) sans entraver l'activité, et d'autre part, de consolider ses liquidités immédiates.

1 - 1 - 3 - Solliciter des crédits de gestion en rapport avec les besoins réels de l'activité. Ces crédits seront envisagés sous forme de :

- Préfinancement export : Flexible en rapport avec la tendance d'activité. Ce crédit sera négocié et actualisé compte tenu des prévisions de l'évolution de l'activité dans le temps.

- Préfinancement de stock : flexible et ponctuel en rapport avec l'évolution de l'intensité des activités.

A court terme : 12 à 24 mois :

L'implantation de deux points de collecte des produits de mer dans les plus importants pôles de production du pays est dictée par l'expansion prévisible des activités.

Ces deux points de collecte ne constitueront pas un investissement d'envergure pour la société et permettront de consolider le circuit d'approvisionnement ainsi que le développement du niveau d'activité.

L'extension du champ d'intervention de la société constituera une étape exploratoire pour l'objectif à moyen terme qui est le créneau du congelé et du semi-industriel.

A moyen terme : Après 5 ans :

La période de gestation pour entamer le créneau du congelé sera suffisante pour le chef de l'entreprise pour définir et se fixer sur les mesures à prendre afin d'assurer une transition réfléchie.

Cette période permettra au chef de l'Entreprise de :

- Maîtriser davantage le circuit d'approvisionnement et notamment en provenance des régions du Sahel et Sud Tunisien.
- Prospecter le marché du congelé.
- Conforter la capacité d'autofinancement de la société.
- Assurer une restructuration administrative appropriée.
- Doter la société de moyens efficaces de suivi des coûts et prix de revient.

Compte tenu de l'échéance prescrite pour cette étape, une étude de faisabilité sur la base de données actualisées, devrait être arrêtée ultérieurement pour tenir compte des réalités économiques et des coûts du moment.

ETUDES PREVISIONNELLES :

Pour les besoins des études prévisionnelles ayant trait aux aspects ci-après :

- Rentabilité et résultats prévisionnels.
- Plan de financement prévisionnel.

nous avons arrêté les hypothèses les mieux indiquées dans les perspectives des 05 prochaines années.

L'approche retenue repose sur les données qui suivent :

- Réalisation dans les meilleurs délais de la restructuration financière conformément aux besoins réels de la société en financement.
- Achèvement du programme d'investissement.
- Evolution de la demande en fonction des possibilités futures d'approvisionnement.

Par ailleurs, les prévisions retenues ont été arrêtées sur la base de la structure actuelle des prix à l'achat et à la vente, par espèce de produits de mer commercialisés, et compte tenu de leur évolution dans les perspectives de la période concernée :

1) Hypothèses retenues :

- **Evolution de la capacité d'achat :**

Compte tenu du développement du potentiel de production, notamment après l'achèvement du programme d'investissement et la réalisation de la restructuration financière, nous estimons que la capacité d'achat peut évoluer ainsi

	Moyenne actuelle	Evolution sur cinq ans				
		1er Année (1)	2 ^{ème} Année (2)	3 ^{ème} Année (2)	4 ^{ème} Année (2)	5 ^{ème} Année (2)
<u>Crustacés :</u>						
- Langoustes	11 000	12 000	15 000	20 000	20 000	20 000
- Crevettes	1 900	3 000	10 000	10 000	15 000	15 000
<u>Palourdes :</u>	35 000	40 000	45 000	50 000	55 000	55 000
<u>Poissons frais :</u>	8 000	10 000	12 000	14 000	15 000	15 000
Totaux :	55 900	65 000	82 000	94 000	105 000	105 000

(1) : La consolidation du fonds de roulement permettra l'évolution projetée.

(2) : Avec l'implantation de deux noyaux de collecte dans les pôles de production de produits de mer, l'évolution retenue sera facilement réalisable.

- Evolution du chiffre d'affaires :

- Pour les crustacés et le poisson frais, nous considérons que les prix de ventes garderont le même rapport, eu égard aux prix à l'achat.

- Pour la palourde, la STPM réalisera à la fois une valeur ajoutée additionnelle, avec l'entrée en production de la station de purification et pourra compter sur l'augmentation de la demande, compte tenu de la qualité future de ce produit (purifié et directement consommable). Par ailleurs, l'installation des bassins permettra la régulation des prix à l'achat par le biais du stockage pendant les périodes de la baisse des prix (haute saison).

Pour ces considérations, l'évolution du chiffre d'affaires prévisionnels est représentée comme suit :

PRODUITS	1er Année	2^{ème} Année	3^{ème} Année	4^{ème} Année	5^{ème} Année
<u>Crustacés :</u>					
- Langoustes (1)	420 000	525 000	700 000	700 000	700 000
- Crevettes (2)	45 000	150 000	150 000	225 000	225 000
<u>Palourdes :</u> (3)	400 000	450 000	500 000	550 000	550 000
<u>Poissons frais :</u> (4)	60 000	72 000	84 000	90 000	90 000
Total CA PREV	925 000	1 197 000	1 434 000	1 565 000	1 565 000

(1) : Prix moyen de vente = 180,00 FF soit 35 DT le Kg.

(2) : Prix moyen de vente = 80,00 FF soit 15 DT le Kg.

(3) : Prix du Kg purifié 55 FF soit 10 DT.

(4) : Prix moyen de vente toutes espèces confondues 30,00 FF soit 6DT.

STRUCTURE DES PRIX :**COÛTS DIRECTS VARIABLES PAR PRODUIT ET PAR KG**
(EN DT)

Elements de Coûts Directs	Produits			
	Langoustes	Crevettes	Palourdes	Poissons
Emballages :				
- Caisse polystere de :	5 Kg	5 Kg		5 Kg
- Couffins de :			20 Kg	
I - Coûts variables par Kg				
1) Coûts d'Achats des produits				
- Prix d'achat moyen	27,500	10,000	3,000	2,500
- Taxes sur achats (2%)	0,550	0,200	0,080	0,050
Total 1 :	28,050	10,200	3,080	2,550
2) Conditionnement et mise en colis :				
- Caisse polystère (2,400 DT)	0,480	0,480	-	0,480
- Sac en nylon extérieur (0,220 DT)	0,044	0,044	-	0,044
- Scotch	0,030	0,030	-	0,030
- Bouteille en plastic (0,120 DT)	0,024	-	-	-
- Jute (0,125 DT)	0,025	-	-	-
- Plastic intérieur	0,016	0,016	-	0,016
- Couffins (0,720 DT)	-	-	0,036	-
- Nylon intérieur	-	-	0,004	-
Total 2 :	0,619	0,570	0,040	0,570
3) Coûts de distribution:				
- Frais de transit : 50 D/exp	0,208	0,833	0,056	0,155
- Frêt aérien (0,575 DT/Kg)	0,576	0,575	0,575	0,575
Total 3:	0,783	1,408	0,631	0,730
4) Coût variable total : (1 + 2 + 3)	29,452	12,178	3,751	3,280

STRUCTURE DES CHARGES FIXES PAR KG ET PAR PRODUITS

(EN DT)

Natures des Charges Fixes	Montant Annuel	Répartition sur les produits			
		Langoustes	Crevettes	Palourdes	Poissons
II - Charges fixes :					
1) Charges fixes spécifiques :					
- Amortissement viviers					
- Amortissement station purification :	3.200	0,267	-	-	-
- Station = 60.000/10 ans	6.000			0,133	-
- Batiment = 120.000/20 ans	6.000			0,133	-
- Loyer - terrain - unité palourdes :	360			0,008	-
- Loyer unité La Goulette	3.600			0,080	-
- Salaire unité La Goulette (1)	9.000			0,200	-
- Salaire unité Bizerte (2)	12.000	0,500		-	0,500
Total 1 :	40.160	0,767	-	0,554	0,500
2) Charges fixes communes :					
- Amortissement unité de Bizerte : (173 350 - 32 000) / 20	7.067	0,393	-	-	0,667
- Amort. Camions : 68 000	11.000	0,189	0,189	0,189	0,189
- Amort groupe électrogène = 46000 /10	4.600	0,064	0,064	0,064	0,064
- Sal. Direction Générale (3)	14.400	0,200	0,200	0,200	0,200
- Frais Généraux :					
* Tél - Fax	3.200	0,045	0,045	0,045	0,045
* Frais d'entretien	3.000	0,042	0,042	0,042	0,042
* Autres charges	4.800	0,067	0,067	0,067	0,067
Total 2 :	48.067	1,000	0,607	0,607	1,274
Total Charges fixes : (1 + 2)	88.227	1,767	0,607	1,161	1,774

(1) : (250 DT x3) x 12 = 9 000 DT

(2) : (250 DT x 4) x 12 = 12 000 DT

(3) : (600 DT x 2) x 12 = 14 400 DT

MARGES PAR PRODUIT ET PAR KG

(EN DT)

	Langoustes	Crevettes	Palourdes	Poisson
I - P. V Unitaire moyen	35,000	16,000	10,000	6,000
II - Coût Variable	29,452	12,178	3,751	3,850
III - Marge S/Coût variable (I - II)	5,548	3,822	6,249	2,150
	18,84%	31,38%	166,6%	55,84%
IV - Charges Fixes Totales	1,767	0,607	1,161	1,774
V - Marges Nettes (III - IV)	3,781	3,215	5,088	0,376
	12,84 %	26,40%	135,64%	0,98%

Determination du seuil de rentabilité :**- Volume des Charges fixes :**

Pour la structure actuelle de la société, le total des charges fixes annuelles est de l'ordre de 88 227 DT.

Avec l'implantation de deux noyaux pour la collecte des produits de mer dont la réalisation est projetée dans deux ans, les charges fixes additionnelles se situeraient à environ 12.000 DT . Compte tenu des loyers (400 D/mois et le salaire de deux responsable (600 DT/mois)

- Seuil de rentabilité :

Compte tenu de la diversité des marges sur coûts variables dégagées par espèce de produit commercialisé, le seuil de rentabilité pourra être atteint par les combinaisons de chiffres d'affaires suivantes :

1 - Activité Palourdes exclusivement :

Pour un niveau de vente de 14 500 Kg, soit le 1/3 de l'activité annuelle, à savoir un chiffre d'affaires de 145 000 DT, la marge sur coûts variables, qui serait de 90 610 DT, couvrirait la totalité des charges fixes pour dégager un résultat positif.

2 - Activité Langoustes et Crevettes :

Niveau de production :

- 12 000 Kg de Langoustes, soit un CA de 420 000 DT.

- 5 000 Kg de Crevettes, soit un CA de 80 000 DT.

Total CA	500 000 DT.
-----------------	--------------------

La marge sur coûts variables, qui serait de 89 508 DT, soit sur la Langouste 66 576 DT (12 000 x 5,548), et sur la crevette de 22 932 DT (5000 x 3,822), couvrirait la totalité des charges fixes

Nous pouvons conclure que le seuil de rentabilité est généralement atteint après deux mois d'intense activité (mois de Mars et Avril) sur un total de 5 mois pendant l'année.

COMPTES PREVISIONNELS D'EXPLOITATION**PROJECTION SUR 05 ANS**

(EN DT)

	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	3 ^{ème} Année	4 ^{ème} Année	5 ^{ème} Année
I - Chiffre d'affaires					
- Langoustes	420.000	525.000	700.000	700.000	700.000
- Crevettes	45.000	150.000	150.000	225.000	225.000
- Palourdes	400.000	450.000	500.000	550.000	550.000
- Poissons	60.000	72.000	84.000	90.000	90.000
Totaux I :	925.000	1 197.000	1 434.000	1 565.000	1 565.000
II - Charges Variables					
- Langoustes	353.424	441.780	589.040	589.040	589.040
- Crevettes	36.534	121.780	121.780	182.670	182.670
- Palourdes	168.795	168.795	206.305	206.305	206.305
- Poissons	46.200	46.200	46.200	46.200	46.200
Totaux II :	604.953	778.555	963.325	1 024.215	1 024.215
III - Marges s/Coûts Variables (I -II)	320.047	418.445	470.675	540.785	540.785
IV - Charges fixes	88.227	88.227	100.000	100.000	100.000
V - Résultats Nets : (III - IV)	231.820	330.218	370.675	440.785	440.785
VI -Amortissements	37.867	37.867	37.867	37.867	37.867
VII - Cash flow (IV + V)	269.687	368.085	408.542	478.652	478.652

ANALYSE DES PARAMETRES ECONOMIQUES:**1 - PARAMETRES FINANCIERS :**

Avec la réalisation de la restructuration financière selon le schéma préconisé, la STPM consolidera sa situation à plusieurs niveaux :

- Fonds propres :

La STPM assurera la stabilité financière en intégrant une partie de ses dettes au capital social.

Ces fonds propres se trouvent confortés par les subventions de l'Etat.

Ainsi, la situation générale de la société se métamorphosera pour donner lieu à une entité d' une nouvelle dimension.

- Indépendance financière :

L'indépendance financière de la société se maintiendra à un bon niveau en rapport avec une structure équilibrée.

Les crédits bancaires sollicités constituent des besoins réels en ressources permanentes externes dans un contexte d'équilibre structurel financier .

Le ratio d'autonomie financière (**Dettes à M et LT / Capitaux propres**)

$$\text{à savoir : } \frac{\text{Crédit obtenu} + \text{Complément sollicité}}{\text{Capital Social} + \text{RL} + \text{RN} + \text{Subv}} = \frac{250.000}{296.563}$$

soit 0,84% , maintiendra la société dans une position de solvabilité totale. L'évolution prévisible de ce ratio, avec l'accumulation des bénéfices non répartis, est de nature à consolider de plus en plus la solvabilité ainsi que l'autonomie financière de la société.

- Capacité de remboursement des crédits :

Les Cas-flows prévisionnels sont largement sécurisants pour les bailleurs de fonds. La société pourra rembourser la totalité des crédits à l'issue de la première année d'activité, après la concrétisation de la restructuration financière.

- Ratio de fonds de roulement :

La restructuration financière préconisée, étant conçue sous l'angle consolidation, permettra de dégager des liquidités pour conforter la capacité d'achat de la société.

2 - PARAMETRES DE RENTABILITE :**- Rendement du capital investi :**

Le ratio BENEFICE /CAPITAL INVESTI sera de $\frac{231.820}{160.000}$

Soit 185 %, au bout de la première année.

L'évolution de ce ratio atteindra 275 % l'an, à partir de la troisième année.

- Marges :

Les marges sur coûts variables par espèce de produits commercialisés sont de différents degrés d'importance (18,84% pour la langouste jusqu'à 166,6 pour la palourde).

Les marges nettes , abstraction faite du poisson frais, oscillent entre 12,84% pour la langouste à 135,64% pour la palourde.

L'activité poissons frais, quoique ne se justifiant pas eu égard à sa rentabilité, constitue pour la société un élément de sa politique commerciale pour l'entretien de la fidélité d'une clientèle acquise, d'une part, et pour la continuité de l'activité sur toute l'année, d'autre part. Elle demeure toutefois assez rentable, occasionnellement, pendant des périodes bien connues. (Fêtes annuelles : Noël, Jour de l'an et autres....).

Cette activité est aussi rentable pendant les périodes de grandes pêches où les prix à l'achat chutent considérablement.

ANNEXES

ANNEXES

<u>DESIGNATIONS</u>	<u>REF</u>
- Fiche signalétique de la STPM	1
- Quantités de crustacés exportées en 1993	2
- Quantités de palourdes exportées en 1993	3
- Quantités de poissons frais exportées en 1993	4
- Quantités de crustacés exportées en 1994	5
- Quantités de palourdes exportées en 1994	6
- Quantités de poissons frais exportées en 1994	7
- Quantités de crustacés exportées en 1995	8
- Quantités de palourdes exportées en 1995	9
- Quantités de poissons frais exportées en 1995	10
- Détail du chiffre d'affaires 1993	11
- Détail du chiffre d'affaires 1994	12
- Détail du chiffre d'affaires 1995	13
- Diagnostic des spécifications techniques des locaux	14
- Description de l'aménagement de l'unité de la Goulette	15
- Description de l'aménagement de l'unité poissons frais et langoustes à Bizerte.	16
- Description de l'aménagement de l'unité palourdes à Bizerte	17

- Bilan MA TRAD arrêté au 31/12/93	18
- Bilan MA TRAD arrêté au 31/12/94	19
- Bilan STPM arrêté au 31/12/94	20
- Bilans consolidés MA TRAD - STPM au 31/12/94	21
- Bilan STPM arrêté au 31/12/95	22
- Bilan MA TRAD arrêté au 31/12/95	23
- Bilans consolidés STPM - MA TRAD au 31/12/95	24
- Bilans comparatifs 93/94/95	25
- Niveau optimum du fonds de roulement	26

SOCIETE TRAD DES PRODUITS DE MER**STPM****FICHE SIGNALITIQUE**

- Dénomination Sociale** : Société Trad des Produits de Mer - STPM -
- Siège social** : Port de Pêche la Goulette.
- Forme juridique** : S A R L
- Capital social** : VINGT MILLE DINARS divisé en 2000 parts de nominale 100,000 Dinars.
- Cadre Juridique** : Loi. (Totalement Exportatrice)
- Statut** : Enregistré le 18 Août 1993 : Folio 14 Série 2 , colonne 326.
- Patente** : 492 580 S du 07/02/94
- Registre de Commerce** : 941 644 T du 15/02/94.
- Code en douane** : 101 095 A du 17/03/94.
- Principaux Associés** :
- Mr TRAD Med Abed : 1900 parts, soit 19000 DT.
 - Mme TRAD Férida née Touhami : 100 parts, soit 1000 DT.
- La Gérance** : assurée par Mr TRAD Med Abed.

QUANTITES EXPORTEES PAR ESPECE DE CRUSTACES**ANNEE 1993**

MOIS	CLIENT	Langoustes		cigales/Horn		Crevettes	
		Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.
JAV 22/01	PILON					48	83,00
TOTAUX						48	
MARS		225	190,00				
TOTAUX		225					
AVR 09/04	PILON	285	190,00	3,9	115,00		
15/04	PILON	120	190,00	5	120,00		
17/04	PILON	100	190,00				
20/04	PILON	300	190,00	8,5	130,00		
24/04	PILON	270	190,00				
26/04	PILON	400	190,00				
30/04	PILON	350	190,00				
TOTAUX		1825		17,4			
MAI 06/05	PILON	450	175,00				
14/05	PILON	400	175,00				
25/05	PILON	400	175,00				
28/05	PILON	250	175,00				
TOTAUX		1500					
JUIN 08/06	PILON	600	170,00				
10/06	PILON	106,5	160,00				
22/06	PILON	450	170,00				
29/06	PILON	249	170,00				
TOTAUX		1405,5					

MOIS	CLIENT	Langoustes		cigales/Hom		Crevettes	
		Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.
JUL							
03/07	PILON	290	170,00				
09/07	PILON	247	170,00				
13/07	PILON	300	180,00				
17/07	PILON	447	150,00				
20/07	PILON	267,5	180,00	5,7	110,00		
23/07	PILON	287,5	160,00				
27/07	PILON	560	160,00				
31/07	PILON	300	160,00				
TOTAUX		2699		5,7			
AOUT							
03/08	PILON	200	180,00				
07/08	PILON	520	150,000	10	110,00		
10/08	PILON	250	160,00				
14/08	PILON	268,5	180,00	8,2	140,00		
17/08	PILON	393,5	145,00	5,2	110,00		
24/08	PILON	280	180,00	5	140,00		
29/08	PILON	330	180,00				
31/08	PILON	218,5	180,00	4,5	110,00		
TOTAUX		2460,5		32,9			
SEPT							
03/09	PILON	420	160,00				
07/09	PILON	185	180,00				
11/09	PILON	675	170,00				
16/09	PILON	400	180,00				
24/09	PILON	154	170,00				
TOTAUX		1834					

MOIS	CLIENT	Langoustes		cigales/Hom		Crevettes	
		Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.
<u>OCT</u>							
21/10	PILON	105	170,00			40	80,00
25/10	PILON	180	185,00				
<u>TOTAUX</u>		285				40	
<u>NOV</u>							
04/11	PILON	175	185,00				
<u>TOTAUX</u>		175					
TOTAL GENERAL		12409		56		88	

EXPORTATION PALOURDES 1993

(MATRAD)

DATE	CLIENTS	CATEG 0		CATEG 1		CATEG 2		CATEG 3	
		QUANTITE	P. U.	QUANTITE	P. U.	QUANTITE	P.U.	QUANTITE	P.U.
JANVIER									
13/01	FRIDOCA			120	50,00	120	35,00	100	23,00
20/01	FRIDOCA			220	40,00	115	28,00	100	23,00
	FRIDOCA			200	50,00	200	37,00	60	23,00
TOTAUX				540		435		260	
FEVRIER									
03/02	FRIDOCA	200	50,00	220	35,00	100	23,00	120	16,00
10/02	FRIDOCA	175	50,00	255	35,00	500	20,00		
24/02	FRIDOCA	102	50,00			9000	19,50		
	FRIDOCA	68	50,00	255	35,00	960	19,00		
TOTAUX		545	50,00	730	35,00	10560		120	16,00
MARS									
03/03	FRIDOCA	99	50,00	255	35,00	660	21,50	115	18,00
10/03	FRIDOCA	200	50,00	260	35,00	800	20,00		
24/03	FRIDOCA	260	50,00	260	35,00	400	20,00		
TOTAUX		559	50,00	775	35,00	1860		115	18,00
AVRIL									
01/04	FRIDOCA	260	50,00	240	35,00	500	20,00		
08/04	FRIDOCA					500	20,00		
15/04	FRIDOCA	240	50,00	260	35,00	500	20,00		
22/04	FRIDOCA	400	50,00	400	35,00				
28/04	FRIDOCA	140	50,00	280	35,00	1580	20,00		
TOTAUX		1040	50,00	1180	35,00	3080	20,00		
NOVEMBRE									
03/11	MARINTER					100	26,00		
	MARINTER					600	27,00		
	MARINTER					620	28,00		
	MULTIMER					1173	28,00		
	MARINTER					1290	28,00		
	MARINTER					1300	26,00		
	DISPROMER					1300	25,00		
	FRIDOCA	100	46,00	260	34,00				
	DISPROMER					1000	26,00		
	DISPROMER					980	26,00		
TOTAUX		100	46,00	260	34,00	8363			
DECEMBRE									
02/12	FRIDOCA	120	46,00	300	34,00				
09/12	DISPROMER					860	28,00		
04/12	DISPROMER					1160	29,00		
06/12	DISPROMER					1000	29,00		
06/12	MARINTER			280	35,00	600	30,00		
09/12	DISPROMER					1140	29,00		
11/12	DISPROMER					1220	31,00		
13/12	MARINTER					1084	32,00		
15/12	MARINTER					1376	32,00		
16/12	DISPROMER					1320	32,00		
16/12	FRIDOCA	120	46,00	400	34,00				
20/12	DISPROMER					910	32,00		
23/12	FRIDOCA	193	46,00	571	34,00				
TOTAUX		433	46,00	1531		10670			
TOTAL GENERAL		2877		5036		34968			

MOIS	CLIENT	Rassecasses		Pagres		Rouget		Denté		Meroux		Pageot		Loup		Dorades		Espadon		Divers	
		Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.
<u>OCT</u>																					
04/10	PILON																		374	42,00	
10/10	PILON																		296	42,00	
11/10	PILON																		167	42,00	
21/10	PILON	1,7	60,00	25,3	67,00	156	65,00	5	70,00	40	80,00										
25/10	PILON															10	80,00				
	TOTAUX	1,7		25,3		156		5		40					10			837			
<u>NOV</u>																					
04/11	PILON			32,1	55,00	12	80,00					305	55,00								
15/11	PILON																		331	42,00	
18/11	PILON			29	45,00									121	##						
	TOTAUX			61,1		12						305		121				331			
<u>DEC</u>																					
10/12	MAREE	87	45,00			356	55,00														82
	TOTAUX	87				356															82
TOTAL GENERAL		181,3		288,7		633		37,9		40		305		304,6	10			1288			82

QUANTITES EXPORTEES PAR ESPECES DE CRUSTACES**ANNEE 1994**

MOIS	CLIENT	Langoustes		cigales/Hom		Crevettes	
		Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.
<u>MARS</u>							
28/03	PESCA	170	180,00				
31/03	BONIFA	125	180,00				
	<u>TOTAUX</u>	295					
<u>AVR</u>							
12/04	SVMR	175	180,00	6	135,00		
22/04	SVMR	110	180,00				
26/04	SVMR	183	180,00				
29/04	SVMR	214	180,00				
		682		6			
<u>MAI</u>							
06/05	SVMR	190	180,00	4,00	140,00		
13/05	SVMR	340	180,00				
17/05	SVMR	245	175,00	4,8	150,00		
19/05	SVMR	203,5	180,00	3,3	130,00		
31/05	SVMR	200	180,00				
	<u>TOTAUX</u>	1178,5		12,1			
<u>JUIN</u>							
02/06	SVMR	150	180,00				
07/06	SVMR	290	180,00	18,5	150,00		
09/06	SVMR	180	180,00				
17/06	SOFISH	200	52000 L				
23/06	SVMR	375	180,000				
28/06	SVMR	300	180,000	11	150,00		
	<u>TOTAUX</u>	1495		29,5			

(Suite)

MOIS	CLIENT	Langoustes		cigales/Hom		Crevettes	
		Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.
JUL							
05/07	SVMR	310	180,00				
08/07	SVMR	45,4	180,00				
12/07	SVMR	180	180,00				
13/07	SVMR		125,00				
15/07	SVMR	152	180,00				
19/07	SVMR	195,6	1880,00	25,6	130,00		
21/07	SVMR	101,3	180,00				
28/07	SVMR	651	180,00				
29/07	SVMR	405,2	180,00	18,8	140,00		
	TOTAUX	2040		44			
AOUT							
02/08	SVMR	451	180,00				
04/08	SVMR	450	180,000				
08/08	SVMR	150	180,00				
09/08	SVMR	120,5	180,00				
11/08	PILON	100	200,00				
11/08	SVMR	175,3	180,00				
13/08	SVMR	386	170,00	5	150,00		
16/08	SVMR	300	180,00	6	150,00		
19/08	SVMR	367,3	180,00	10,5	110,00		
21/08	SVMR	437,3	175,00				
25/08	SVMR	382,2	175,00				
29/08	SVMR	100	200,00				
	TOTAUX	3319,6		21,5			
SEPT							
01/09	SVMR	401,5	180,00				
02/09	SVMR	185	180,00	24	135,00		
08/09	SVMR	264,5	180,00	14	150,00		
13/09	SVMR	575	160,00	6,6	130,00		
22/09	SVMR	150,3	185,000				
	TOTAUX	1576,3		44,6			
OCT							
06/10	SVMR	100	180,00	20,3	130,00		
	TOTAUX	100		20,3			
TOTAL GENERAL		10686,5		178,4			

VENTES PALOURDES EXPORT
(STPM /MATRAD94)

FACTURE	DATE	CLIENTS	PETITES		MOYENNES		GRANDES		TOTAL
			Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	
JANVIER									
1	05/01	FRIDOCA			135	39,00	25	44,00	
	06/01	FRIDOCA	312	34,00			100	46,00	
2	08/01	MARINTER	1095	37,00					
3	10/01	MARINTER			513	40,00			
4	11/01	MARINTER	831	37,00					
5	12/01	FRIDOCA			267	40,00	40	47,00	
6	18/01	MARINTER	1072	37,00					
7	19/01	FRIDOCA			300	40,00	170	47,00	
	20/01	FRIDOCA	560	34,00			160	46,00	
8	20/01	MARINTER	1290	37,00					
9	23/01	MARINTER	1088	30,00					
	27/01	FRIDOCA	506	34,00			196	46,00	
12	30/01	MARINTER	819	25,00					
13	31/01	MARINTER	861	25,00					
TOTAUX			8434		1215		691		10340
FEVRIER									
14		MARINTER	865	25,00					
15		FRIDOCA			100	40,00	100	47,00	
		FRIDOCA	440	34,00			220	46,00	
16		MARINTER	1020	25,00					
		FRIDOCA	391	31,00	140	41,00			
17		MARINTER	468	25,00					
18		MARINTER	1150	25,00					
19		FRIDOCA			200	40,00	160	47,00	
20		MARINTER	880	25,00					
21		MARINTER	1260	23,00					
23		FRIDOCA			103	40,00	37	47,00	
24		MARINTER	1324	22,00					
25		FRIDOCA			278	40,00	192	47,00	
		FRIDOCA	605	31,00	150	41,00			
26		MARINTER	1195	22,00					
TOTAUX			9398		971		709		11278
MARS									
27	02/03	MARINTER	866	22,00					
28	02/03	FRIDOCA			100	40,00	60	47,00	
	03/01	FRIDOCA	484	31,00	105	41,00			
29	07/03	MARINTER	970	21,00					
30	09/03	FRIDOCA			309	40,00	60	47,00	
	10/03	FRIDOCA	930	31,00	333	41,00			
31	16/03	MARINTER	770	20,50					
32	16/03	FRIDOCA			240	40,00	60	47,00	

FACTURE	DATE	CLIENTS	PETITES		MOYENNES		GRANDES		TOTAL
			Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	
33	23/03	MARINTER			200	40,00	33	47,00	
34	24/03	FRIDOCA	1230	20,50					
	24/03	FRIDOCA	472	21,00	120	41,00			
35	28/03	MARINTER	841	20,50					
37	30/03	FRIDOCA			293	40,00	80	47,00	
TOTAUX			6563		1700		293		8558
AVRIL									
39	06/04	FRIDOCA			255	40,00	75	47,00	
	11/04	FRIDOCA	665	31,00	103	41,00			
42	13/04	FRIDOCA			122	40,00	57	47,00	
	14/04	MARINTER	860	24,00					
45	27/04	FRIDOCA			197	40,00	100	47,00	
TOTAUX			1525		677		232		2434
MAI									
49					260	40,00	105	47,00	
50					365	40,00	186	47,00	
TOTAUX					625		291		916
OCTOBRE									
94	19/10	FRIDOCA			510	40,00	210	48,00	
95	23/10	MARINTER	391	24,00					
96	26/10	MARINTER	1000	24,00					
97	26/10	FRIDOCA			122	40,00	72	48,00	
TOTAUX					632		282		914
NOVEMBRE									
99	16/11	FRIDOCA			444	40,00	243	47,00	
100	27/11	MARES MAR			260	600 Pes	135	750 Pes	
102	30/11	FRIDOCA			335	40,00	210	47,00	
TOTAUX					1039		588		1627
DECEMBRE									
105	08/12	MARINTER	344	28,00					
107	14/12	MARINTER	665	36,00					
110	16/12	MARINTER	610	37,00					
111	18/12	MARINTER	470	41,00					
114	21/12	MARINTER	658	43,00					
116	22/12	MARINTER	219	46,00					
120	26/12	MARINTER	580	46,00					
TOTAUX			3546						3546
			29666		6859		3086		39611

ANNEXE I

VENTES EXPORT POISSONS FRAIS REALISES PAR ESPECES

ANNEE 1994

MOIS	CLIENT	Rassécasses		Anguille		Pagres		Rouget		Denté		Meroux		pageot		Loup		Derade		Espadon		Divers	
		Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.
MARS																							
10/03	FRIDOCA			442	31,00																		
28/03	PESCA	151	40,00			15	53,00																
24/03	FRIDOCA			330	26,00																		
TOTAUX		151		772		15																	
AVR																							
11/04	FRIDOCA			580																			
18/04	FRIDOCA			146																			
22/04	SVMR	66	45,00					7	50,00														
25/04	FRIDOCA			146																			
26/04	SVMR	97,5	46,00		40,00	61,7	58,00	30	66,00	57,7	66,00	8,2	50,00	24,50	58,00						2	40,00	
TOTAUX		163,5		872		61,7		37		57,7		8,2		24,5							2		
MAI																							
03/05	SVMR	58,5	53,00		40,00	135,7	56,00	12	72,00	45	66,00	12,7	48,00								8	40,00	
09/05	FRIDOCA			500																			
13/05	SVMR															81,3	80,00						
19/05	FRIDOCA			420																			
31/05	SVMR	79	43,00																		24		
TOTAUX		138		920		135,7		12		45		12,7				81,3					32		
JUIN																							
02/06	SVMR	72,8	55,00			105,8	54,00	16	60,00	28	66,00	11,5	40,00										
06/06	FRIDOCA			486																			
07/06	SVMR	116	52,00		40,00					12,3	58,00										19,5		
13/06	FRIDOCA			810																			
21/06	SVMR	101,3	52,00		40,00	11,7	57,00	4	62,00	6,8	66,00										14,7		
23/06	SVMR	170	52,00			50,5	54,00														17		
28/06	SVMR	100	50,00																				
TOTAUX		560,1		1296		168		20		47,1		11,5									51,2		

MOIS	CLIENT	Rascasse		Anguille		Pagres		Rouget		Denté		Merlu		Pageot		Loup		Dorade		Espadon		Divers	
		Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.										
JUIL																							
05/07	SVMR	69,8	52,00					36	64,00													70	18,00
08/07	SVMR	140	52,00	23,5	37,00	95,2	50,00															87,2	30,00
13/07	SVMR	190	90,00	56		28,2	57,00	6	58,00													102	26,00
15/07	SVMR	126	52,00		79,80	54		64,5	56,00	30	60,00											147,8	
19/07	SVMR	143,7	54,00			43,5	55,00	52	58,00	29	60,00												
21/07	SVMR	165	54,00			135,4	56,00			22	63,00												
29/07	SVMR	101	54,00			42	56,00	5	64,00	2,8	65,00												
TOTAUX		936		80		356,3		164		84												407	
AOUT																							
02/08	SVMR	88,5	54,00			32,5	54,00	3	64,00	7	62,00												
04/08	SVMR	230	54,00			36	56,00	12	64,00	18,6	65,00												
09/08	SVMR	31,3	54,00			67,2	54,00	48	71,00	49,7	69,00	35,3	40,00										
11/08	SVMR	93	54,00			47,1	56,00			29,5	69,00											73	43
13/08	SVMR	16,8	56,00			79,2	57,00	13	75,00	8	74,00												
16/08	SVMR																						
19/08	SVMR	81,5	57,00			22	60,00																
25/08	SVMR					29,4	66,00	108	68,00	11,5	74,00												
TOTAUX		541,1				313,4		184		124,3		35,3										73	
SEPT																							
01/09	SVMR	42	56,00			14,5	60,00																
02/09	SVMR	4,2	56,00			61,6	66	25,7	67,00	10,8	72,00												
08/09	SVMR					25,5	66	14,9	70,00	13,9	72,00												
13/09	SVMR					29	60	14,5	66,00	13,7	66,00												
TOTAUX		46,2				130,6		55,1		38,4													
OCT																							
06/10	SVMR	46,5	59,00					29,5	66,00													374	42,00
TOTAUX		46,5						29,5														374	
TOTAL GENERAL		2581,4		3939,5		1180,7		501,1		396,3		67,7		24,5		81,3					374,0	565,2	

QUANTITES EXPORTEES PAR ESPECES DE CRUSTACES**ANNEE 1995**

MOIS	CLIENT	Langoustes		cigales/Hom		Crevettes	
		Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.
MARS							
30/03	SVMR	61	180,00				
TOTAUX		61					
AVR							
07/04	SVMR	208,9	185,00				
10/04	SVMR	18,8	185,00	4,3	140,00		
13/04	SVMR	181	185,00				
15/04	SVMR	121,5	185,00				
24/04	SVMR	154,4	185,00	7,3	140,00		
28/04	SVMR	150,5	185,00				
29/04	SVMR	209,5	185,00				
TOTAUX		1044,6		11,6			
MAI							
04/05	SVMR	205	185,00				
09/05	SVMR	210,6	185,00				
19/05	SVMR	19,8	185,00	8,3	140,00	111	80,00
23/05	SVMR	96,7	185,00				
26/05	SVMR	351,2	185,00				
29/05	SVMR	333,1	185,00	15	130,00		
TOTAUX		1216,4		23,3		111	
JUIN							
02/06	SVMR	316,4	185,00				
06/06	SVMR	332,8	185,00				
09/06	SVMR	188,8	175,00	34,3	135,00		
09/06	SVMR	207,3	175,00				
16/06	SVMR	207,8	175,00	19,2	135,00	48	85,00
16/06	ALIMENTI*	203,7	55,000			4	25,000
20/06	SVMR	250,2	175,00	8,3	120,00		
22/06	SVMR	279	175,00			26	85,00
24/06	SVMR					92	85,00
27/06	SVMR	300	175,00				
28/06	ALIMENTI*	300	55,000				
TOTAUX		2586		61,8		170	

MOIS	CLIENT	Langoustes		cigales/Hom		Crevettes	
		Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.
JUL							
04/07	SVMR	495,4	165,00	8,1	135,00		
06/07	SVMR	114,3	175,00	7,5	140,00		
11/07	SVMR	407	175,00				
13/07	SVMR	11,7	140,00	13	140,00		
17/07	SVMR	422,6	175,00				
20/07	SVMR	220,4	175,00	11,1	130,00		
24/07	SVMR	340	175,00	5,7	140,00		
27/07	SVMR	211	175,00	10,5	140,00		
TOTAUX		2222,4		55,9			
AOUT							
03/08	SVMR	507,9	175,00				
03/08	ALIMENTI*	302,7	55,000				
05/08	SVMR	110,8	175,00	13,2	130,00		
08/08	SVMR	209,3	175,00				
10/08	SVMR	476	175,00	4,3	140,00		
14/08	SVMR	288,7	175,00				
18/08	SVMR	103,4	170,00	4	140,00		
21/08	SVMR	198,9	170,00	2,1	140,00		
26/08	SVMR	229	160,00				
29/08	SVMR	140,7	160,00	11,4	140,00		
TOTAUX		2567,4		35			
SEPT							
02/09	SVMR	142,7	170,00				
05/09	SVMR	98,1	170,00	2,2	140,00		
11/09	SVMR	184,6	170,00	3,4	140,00		
14/09	ALIMENTI*	204,2	55,000				
TOTAUX		629,6		5,6			

MOIS	CLIENT	Langoustes		cigales/Hom		Crevettes	
		Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.
OCT							
05/10	SVMR	114,3	170,00	6,1	130,00		
TOTAUX		114,3		6,1			
NOV							
27/11	BORRUL					84	1650
30/11	BORRUL					173	1880
TOTAUX						257	
DEC							
07/12	BORRUL					126	1800
12/12	BORRUL					90	1800
14/12	BORRUL					249	1800
18/12	BORRUL					219	1860
19/12	BORRUL					123	1800
21/12	BORRUL					147	1930
22/12	BORRUL					300	2000
29/12	SVMR	28,6		24,9	150,00	141	90,00
TOTAUX		28,6		24,9		1395	
TOTAL GENERAL		10470,3		224,2		1933	

EXPORTATION PALOURDES
(ANNEE 1995)

FRES	DATE	CLIENTS	PETITES		MOYENNES		GRANDES		TOTAL
			QUANTITE	P. U.	QUANTITE	P. U.	QUANTITE	P.U.	
JANVIER									
1	05/01	FRIDOCA			135	39,00	25	44	160
2	08/01	MARINTER	1095	37,00					1095
3	10/01	MARINTER	513	40,00					513
4	11/01	MARINTER	831	40,00					831
5	12/01	FRIDOCA			267	40,00	40	47	307
6	18/01	MARINTER	1072	37,00					1072
7	19/01	FRIDOCA			300	40,00	170	47	470
8	20/01	MARINTER	1290	37,00					1290
9	23/01	MARINTER	1088	30,00					1088
12	30/01	MARINTER	819	25,00					819
13	31/01	FRIDOCA	861	25,00					861
TOTAUX			7569		702		235		8506
FEVRIER									
14	02/02	MARINTER	865	25,00					865
15	02/02	FRIDOCA			100	40,00	100	47,00	200
16	06/02	MARINTER	1020	25,00					1020
17	07/02	MARINTER	468	25,00					468
18	09/02	MARINTER	1150	25,00					1150
19	09/02	FRIDOCA			200	40,00	160	47,00	360
20	10/02	MARINTER	880	25,00					880
21	13/02	MARINTER	1260	23,00					1260
23	16/02	FRIDOCA			103	40,00	37	47,00	140
24	21/02	MARINTER	1324	22,00					1324
25	23/02	FRIDOCA			278	40,00	192	47,00	470
26	27/02	MARINTER	1195	22,00					1195
TOTAUX			8162		681		489		9332

FRES	DATE	CLIENTS	PETITES		MOYENNES		GRANDES		TOTAL
			QUANTITE	P. U.	QUANTITE	P. U.	QUANTITE	P.U.	
MARS									
27	02/03	MARINTER	866	22,00					866
28	02/03	FRIDOCA			100	40,00	60	47,00	160
29	07/03	MARINTER	970	21,00					970
30	09/03	FRIDOCA			309	40,00	60	47,00	369
31	16/03	MARINTER	770	20,50					770
32	16/03	FRIDOCA			240	40,00	60	47,00	300
33	23/03	FRIDOCA			200	40,00	33	47,00	233
34	24/03	MARINTER	1230	20,50					1230
35	28/03	MARINTER	841	20,50					841
37	30/03	FRIDOCA			293	40,00	80	47,00	373
TOTAUX			4677		1142		293		6112
AVRIL									
39	06/04	FRIDOCA			255	40,00	75	47,00	330
42	13/04	FRIDOCA			122	40,00	57	47,00	179
45	27/04	FRIDOCA			197	40,00	100	47,00	297
TOTAUX					574		232		806
MAI									
49	04/05				260	40,00	105	47,00	365
50	08/05				365	40,00	186	47,00	551
TOTAUX					625		291		916
OCTOBRE									
24	21/02	FRIDOCA			510	40,00	210	48,00	720
25	23/02	MARINTER	391	24,00					391
26	27/02	MARINTER	1000	24,00					1000
		FRIDOCA			122	40,00	72	48,00	194
TOTAUX			1391		632		282		2305

ANNEXE 9

(SUITE 2)

FRES	DATE	CLIENTS	PETITES		MOYENNES		GRANDES		TOTAL
			QUANTITE	P. U.	QUANTITE	P. U.	QUANTITE	P.U.	
NOVEMBRE									
99	16/11	FRIDOCA			444	40,00	243	47,00	687
100	27/11	MARES MAR			260	600,00 Pcs	135	750,00 Pcs	395
102	30/11	FRIDOCA			335	40,00	210	47,00	545
TOTAUX					1039		588		1627
DECEMBRE									
105	08/12	MARINTER	344						344
107	14/12	MARINTER	665						665
110	16/12	MARINTER	610	20,50					610
111	18/12	MARINTER	470	20,50					470
114	21/12	MARINTER	658						658
116	22/12	MARINTER	219						219
120	26/12	MARINTER	580						580
TOTAUX			3546						3546
TOTAL GENERAL			25345		5395		2410		33150

QUANTITES DE POISSONS FRAIS EXPORTEES PAR ESPECES**ANNEE 1995**

MOIS	CLIENT	Rassécasses		Anguille		Pagres		Rouget		Denté		Meroux		pageot	Loup	Dorade	Espadon	Divers	
		Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.	Q	P. U.						
JANV																			
05/01	FRIDOCA			350	35,00														
12/01	FRIDOCA			129	37,00														
19/01	FRIDOCA			26	37,00														
TOTAUX				505															
FEV																			
02/02	FRIDOCA			55															
09/02	FRIDOCA			294															
16/02	FRIDOCA			104															
23/02	FRIDOCA			119															
TOTAUX				572															
MARS																			
02/03	FRIDOCA			41	37,00														
09/03	FRIDOCA			140	37,00														
16/03	FRIDOCA			11	37,00														
30/03	SVMR	6,8	54,00			54,5	58,00	24,5	55,00										15,8 40,00
TOTAUX		6,8		192		54,5		24,5											15,8
AVR																			
07/04	SVMR	33,1	57,00			58	58,00												
10/04	SVMR	53,2	57,00			138,7	58,00												34,2 35,00
13/04	SVMR	129,4	57,00			327,5	58,00		21,3	60,00									72,3 35,00
15/04	SVMR	2,5	57,00			50,5	58,00		12,2	60,00									5 40,00
24/04	SVMR	36,9	57,00			100,8	58,00												
28/04	SVMR	24,1	57,00			72,2	58,00												28 25,00
29/04	SVMR	16	57,00																40 25,00
TOTAUX		295,2				747,7			33,5										179,5
MAI																			
04/05	SVMR	26,6	57,00																35 25,00
09/05	SVMR	72,8	57,00			108,4	58,00												39 37,00
19/05	SVMR	80,2	57,00						2,5	60,00	4	60,00							153 36,00
23/05	SVMR	56,8	57,00			66,4	52,00		147,1	50,00									43,4 32,00
26/05	SVMR	131,3	57,00			17,2	58,00												194 33,00
29/05	SVMR	13,9	57,00			75,5	58,00												76 26,00
TOTAUX		381,6				267,5			149,6		4								540,4

**CHIFFRES D'AFFAIRES PAR MOIS ET PAR ESPECE (En DT)
ANNEE 1993**

FACTURE/MOIS	CLIENTS	PALOURDES	LANGOUSTES	POISSONS	TOTAL
JANVIER					
1	FRIDOCA DOCA	2250,000		332,280	2582,280
2	VIVIERS			2100,960	2100,960
3	FRIDOCA DOCA	2577,600		517,600	3095,200
4	FRIDOCA DOCA	3308,400			3308,400
TOTAUX		8136,000	0,000	2950,840	11086,840
FEVRIER					
5	FRIDOCA DOCA	3945,600			3945,600
6	FRIDOCA DOCA	3981,500			3981,500
7	FRIDOCA DOCA	4077,000			4077,000
8	FRIDOCA DOCA	5501,700			5501,700
TOTAUX		17505,800	0,000	0,000	17505,800
MARS					
9	FRIDOCA DOCA	5424,300			5424,300
10	FRIDOCA DOCA	6318,000			6318,000
11	FRIDOCA DOCA	5418,000			5418,000
12	VIVIERS		7695,000		7695,000
TOTAUX		17160,300	7695,000	0,000	24855,300
AVRIL					
13	FRIDOCA	5652,000			5652,000
14	FRIDOCA	1800,000			1800,000
15	VIVIERS		9747,000	333,300	10080,300
16	FRIDOCA	5598,000			5598,000
17	VIVIERS		4206,700		4206,700
18	VIVIERS		3420,000		3420,000
19	VIVIERS		10449,900		10449,900
20	FRIDOCA	6120,000			6120,000
21	VIVIERS		9234,000		9234,000
22	VIVIERS		13680,000		13680,000
23	FRIDOCA	4788,000			4788,000
24	VIVIERS		11790,000		11790,000
TOTAUX		23958,000	62527,600	333,300	86818,900

FACTURE/MOIS	CLIENTS	PALOURDES	LANGOUSTES	POISSONS	TOTAL
MAI					
25	VIVIERS		14175,000		14175,000
26	FRIDOCA	3924,000			3924,000
27	VIVIERS		12600,000		12600,000
28	VIVIERS		12600,000		12600,000
30	VIVIERS		7875,000		7875,000
TOTAUX		3924,000	47250,000	0,000	51174,000
JUIN					
31	VIVIERS		18360,000		18360,000
32	VIVIERS		3258,900		3258,900
29	VIVIERS		13770,000		13770,000
33	VIVIERS		7619,400		7619,400
TOTAUX		0,000	43008,300	0,000	43008,300
JUILLET					
34	VIVIERS		8874,000		8874,000
35	VIVIERS		7558,200		7558,200
36	VIVIERS		9720,000		9720,000
37	VIVIERS		12383,600		12383,600
38	VIVIERS		8779,860	1810,500	10590,360
39	VIVIERS		7985,200		7985,200
40	VIVIERS		16146,000		16146,000
41	VIVIERS		8739,000		8739,000
TOTAUX		0,000	80185,860	1810,500	81996,360
AOUT					
42	VIVIERS		6480,000		6480,000
43	VIVIERS		15561,000		15561,000
44	VIVIERS		7218,000		7218,000
45	VIVIERS		8699,400	181,200	8880,600
46	VIVIERS		10942,600		10942,600
47	VIVIERS		9198,000		9198,000
48	VIVIERS		10692,000		10692,000
49	VIVIERS		7168,500		7168,500
TOTAUX		0,000	75959,500	181,200	76140,700

SEPTEMBRE					
50			14615,600	1287,600	15903,200
51			14573,500	3002,724	17576,224
52			4860,000		4860,000
53			3904,200	3436,900	7341,100
54			3600,000		3600,000
TOTAUX			0,000	41553,300	7727,224
OCTOBRE					
55	SVMR		12422,900	1962,600	14385,500
56	SVMR		9720,000	162,000	9882,000
57	SVMR		11900,500	1281,600	13182,100
58	SVMR		13866,300		13866,300
59	SVMR		11114,400	2116,206	13230,606
TOTAUX			0,000	59024,100	5522,406
NOVEMBRE					
60	MARINTER	4680,000			4680,000
61	VIVIERS		5827,500	525,200	6352,700
62	MARINTER	2916,000			2916,000
63	MARINTER	3124,800			3124,800
64	MULTIMER	5911,900			5911,900
65	VIVIERS			2502,300	2502,300
66	MARINTER	6501,600			6501,600
67	VIVIERS			2412,900	2412,900
68	MARINTER	6084,000			6084,000
69	DISPROMER	5850,000			5850,000
70	FRIDOCA	2419,200			2419,200
71	DISPROMER	4680,000			4680,000
72	DISPROMER	4586,400			4586,400
TOTAUX		46753,900	5827,500	5440,400	58021,800

DECEMBRE					
73	FRIDOCA	2829,600			2829,600
74	DISPROMER	4334,400			4334,400
75	DISPROMER	6055,200			6055,200
76	DISPROMER	5220,000			5220,000
77	MARINTER	5004,000			5004,000
78	DISPROMER	5950,800			5950,800
79	MARREE PHOCEENE			4078,200	4078,200
80	MAINTER	6243,840			6243,840
81	DISPROMER	6807,600			6807,600
82	MARINTER	7925,700			7925,700
83	DISPROMERE	7603,200			7603,200
84	FRIDOCA	3441,600			3441,600
85	DISPROMERE	5241,600			5241,600
86	FRIDOCA	5092,500			5092,500
TOTAUX		71750,040	0,000	4078,200	75828,240
TOTAL GENERAL		189188,040	423031,160	28044,070	640263,270

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR MOIS ET PAR ESPECE (En DT) ANNEE 1994

FACTURE/MOIS	CLIENTS	PALOURDES	LANGOUSTES	POISSONS	TOTAL
JANVIER					
1	FRIDOCA DOCA	2737,400			2737,400
2	FRIDOCA DOCA	4752,000			4752,000
3	FRIDOCA DOCA	4754,800			4754,800
TOTAUX		12244,200	0,000	0,000	12244,200
FEVRIER					
4	FRIDOCA DOCA	4514,400			4514,400
5	FRIDOCA DOCA	3214,900			3214,900
6	FRIDOCA DOCA	4482,900			4482,900
TOTAUX		12212,200	0,000	0,000	12212,200
MARS					
7	FRIDOCA DOCA	3475,600			3475,600
8	FRIDOCA DOCA	7646,900		2476,400	10123,300
9	FRIDOCA DOCA	2669,700		1544,400	4214,100
10	Ste EL PESCADOS		5508,000	1230,300	6738,300
11	Ste Bonifamienne de Congélation		4050,000		4050,000
TOTAUX		13792,200	9558,000	5251,100	28601,300
AVRIL					
12	FRIDOCA DOCA	4470,800		3132,000	7602,800
13	STE DES VIVIERS		5670,000	145,800	5815,800
14	MARINTER	3715,200			3715,200
15	FRIDOCA DOCA	2300,200		670,375	2970,575
16	FRIDOCA DOCA	3649,800			3649,800
17	FRIDOCA DOCA	2840,400		561,600	3402,000
TOTAUX		16976,400	5670,000	4509,775	27156,175
MAI					
18	FRIDOCA DOCA	6107,400			6107,400
19	FRIDOCA DOCA			2700,000	2700,000
20	FRIDOCA DOCA			2268,000	2268,000
TOTAUX		6107,400	0,000	4968,000	11075,400
JUIN					
21	FRIDOCA DOCA			2624,400	2624,400
22	FRIDOCA DOCA			4374,000	4374,000
TOTAUX		0,000	0,000	6998,400	6998,400

FACTURE/MOIS	CLIENTS	PALOURDES	LANGOUSTES	POISSONS	TOTAL
AVRIL					
1	STE DES VIVIERS		3564,000		3564,000
2	STE DES VIVIERS		5932,400		5932,400
3	STE DES VIVIERS		6933,600		6933,600
TOTAUX		0,000	16430,000	0,000	16430,000
MAI					
4	SVMR			2731,300	2731,300
5	SVMR		6156,000	100,800	6256,800
6	SVMR		11016,000	1170,700	12186,700
7	SVMR		7884,000	129,600	8013,600
8	SVMR		6593,400	83,100	6676,500
9	SVMR		6480,000	748,600	7228,600
TOTAUX		0,000	38129,400	4964,100	43093,500
JUIN					
10	SVMR		4860,000	2337,300	7197,300
11	SVMR		9396,000	1854,000	11250,000
12	SVMR		6156,000		6156,000
13	SVMR		6240,000		6240,000
14	SVMR		12150,000	1126,800	13276,800
15	SVMR		9720,000	2065,800	11785,800
16	SVMR			1197,000	1197,000
TOTAUX		0,000	48522,000	8580,900	57102,900
JUILLET					
17	SVMR		10044,000	9327,200	19371,200
18	SVMR		1470,900	2589,400	4060,300
19	SVMR		5835,200		5835,200
20	SVMR		4050,000	1784,500	5834,500
21	SVMR		4908,600	3408,840	8317,440
22	SVMR		6337,400	3728,600	10066,000
23	SVMR		3282,100	3218,100	6500,200
24	SVMR		21095,400		21095,400
25	SVMR		13128,400	2209,600	15338,000
TOTAUX		0,000	70152,000	26266,240	96418,240

FACTURE/MOIS	CLIENTS	PALOURDES	LANGOUSTES	POISSONS	TOTAL
AOUT					
26	SVMR		14615,6	1287,600	15903,200
27	SVMR		14573,5	3002,724	17576,224
28	SVMR		4860		4860,000
29	SVMR		3904,2	3436,900	7341,100
30	VIVIERS		3600		3600,000
31	SVMR		5679,7	1192,100	6871,800
32	SVMR		12422,900	1962,600	14385,500
33	SVMR		9720,000	162,000	9882,000
34	SVMR		11900,500	1281,600	13182,100
35	SVMR		13866,300		13866,300
35	SVMR		11114,400	2116,206	13230,606
37	SVMR		3600,000		3600,000
TOTAUX		0,000	109857,100	14441,730	124298,830
SEPTEMBRE					
38	SVMR			2731,300	2731,300
39	SVMR		6156,000	100,800	6256,800
40	SVMR		11016,000	1170,700	12186,700
41	SVMR		7884,000	129,600	8013,600
42	SVMR		6593,400	83,100	6676,500
TOTAUX		0,000	31649,400	4215,500	35864,900
OCTOBRE					
43	SVMR		3240,000	1297,000	4537,000
TOTAUX		0,000	3240,000	1297,000	4537,000
NOVEMBRE					
44	FRIDOCA	5752,800			5752,800
45	MARINTER	6084,000			6084,000
46	MARINTER	7862,400			7862,400
47	MARINTER	11263,100			11263,100
48	MARINTER	9702,000			9702,000
TOTAUX		40664,300	0,000	0,000	40664,300

DECEMBRE					
49	FRIDOCA	2852,200			2852,200
50	MARINTER	10468,400			10468,400
51	MARINTER	7299,000			7299,000
52	MARINTER	9371,700			9371,700
53	MARINTER	5561,100			5561,100
54	FRIDOCA	3726,000			3726,000
TOTAUX		39278,400	0,000	0,000	39278,400
TOTAL GENERAL		141275,100	333207,900	81492,745	555975,745

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR MOIS ET PAR ESPECE**ANNEE 1995****EN DT**

FACTURE/MOIS	CLIENT	PALOURDES	LANGOUSTES	POISSONS	ANGUILLES	TOTAUX
JANVIER						
1	FRIDOCA	1145,700			2205,000	1145,700
2	MARINTER	7292,700				7292,700
3	MARINTER	3693,600				3693,600
4	MARINTER	5983,200				5983,200
5	FRIDOCA	2260,800			859,140	2260,800
6	MARINTER	7139,520				7139,520
7	FRIDOCA	3598,200			173,160	3598,200
8	MARINTER	8591,400				8591,400
9	MARINTER	5875,200				5875,200
10	DAITO					0,000
11	DAITO					0,000
12	MARINTER	3685,500				3685,500
13	MARINTER	3874,500				3874,500
TOTAUX		53140,320	0,000	0,000	3237,300	53140,320
FEVRIER						
14	MARINTER	3892,500				3892,500
15	FRIDOCA	155,000			366,300	155,000
16	MARINTER	4590,000				4590,000
17	MARINTER	2106,000				2106,000
18	MARINTER	5175,000				5175,000
19	FRIDOCA	2793,600			1958,040	2793,600
20	MARINTER	3960,000				3960,000
21	MARINTER	5216,000				5216,000
22	DAIOTO					0,000
23	FRIDOCA	1054,600			592,640	1054,600
24	MARINTER	5243,040				5243,040
25	FRIDOCA	3033,720			792,540	3033,720
26	MARINTER	4732,200				4732,200
TOTAUX		41951,660	0,000	0,000	3709,520	41951,660

ANNEXE 13 (Suite 1)

	CLIENT	PALOURDES	LANGOUSTES	POISSONS	ANGUILLES	TOTAUX
MARS						
27	MARINTER	3429,360				3429,360
28	FRIDOCA	1227,600				1227,600
29	MARINTER	3666,600				3666,600
30	FRIDOCA	2732,400				2732,400
31	MARINTER	2841,300				2841,300
32	FRIDOCA	2235,600				2235,600
33	FRIDOCA	1719,180				1719,180
34	MARINTER	4538,700				4538,700
35	MARINTER	3103,290				3103,290
36	SVMR		1976,400	989,766		2966,166
37	FRIDOCA	2786,400				2786,400
TOTAUX		28280,430	1976,400	989,766	0,000	31246,596
AVRIL						
38	SVMR		6959,370	945,126		7904,496
39	FRIDOCA	2470,500			932,400	2470,500
40	SVMR		734,400	2142,090		2876,490
41	SVMR		6027,300	5336,694		11363,994
42	FRIDOCA	1360,620				1360,620
43	SVMR		4045,950	720,630		4766,580
44	SVMR		5325,480	1430,946		6756,426
45	FRIDOCA	2264,400				2264,400
46	SVMR		5011,650	1127,034		6138,684
47	SVMR		6974,550	344,160		7318,710
TOTAUX		6095,520	35078,700	12046,680	932,400	53220,900
MAI						
48	SVMR		6826,500			6826,500
49	FRIDOCA	2760,300				2760,300
50	FRIDOCA	4201,560				4201,560
51	SVMR		7012,980			7012,980
52	SVMR		850,500			850,500
53	SVMR		3220,110			3220,110
54	SVMR		11694,960			11694,960
55	SVMR		11447,190			11447,190
		6961,860	41052,240	0,000	0,000	48014,100

	CLIENT	PALOURDES	LANGOUSTES	POISSONS	ANGUILLES	TOTAUX
JUIN						
56	SVMR		10466,460	3219,330		13685,790
57	SVMR		11082,240	1057,100		12139,340
58	SVMR		6751,260	1267,040		8018,300
59	SVMR		6529,950	3859,240		10389,190
60	SVMR		6994,620	3304,800		10299,420
61	ALIMENTI		6722,100	289,200		7011,300
62	SVMR		7993,170	1441,980		9435,150
63	SVMR		8757,000	397,800		9154,800
64	SVMR			3164,640		3164,640
65	SVMR		9450,000	707,760		10157,760
66	ALIMENTI		9900,000			9900,000
TOTAUX		0,000	84646,890	18708,890	0,000	103355,690
JUILLET						
67	SVMR		14722,200	622,512		15344,712
68	SVMR		3789,450	243,630		4033,080
69	SVMR		12820,500	1140,280		13960,780
70	SVMR		1710,000	674,100		2384,100
71	SVMR		13311,900	2239,810		15551,710
72	SVMR		7193,160	2219,290		9412,450
73	SVMR			2008,150		2008,150
74	SVMR		10710,000	3445,920		14155,920
75	SVMR		6911,100	2787,960		9699,060
76	SVMR			4584,925		4584,925
TOTAUX		0,000	71168,310	19966,577	0,000	91134,887
AOUT						
77	SVMR		15885,450	1462,860		17348,310
78	ALIMENTI		9989,100	709,380		10698,480
79	SVMR		3718,080	4356,490		8074,570
80	SVMR		6592,950	2877,860		9470,810
81	SVMR		15038,460	3037,880		18076,340
82	SVMR			2127,900		2127,900
83	SVMR		9094,070	826,200		9920,270

(Suite 3)

	CLIENT	PALOURDES	LANGOUSTES	POISSONS	ANGUILLES	TOTAUX
84	SVMR		3264,840	1524,46		4789,300
85	SVMR		6139,260	1369,98		7509,240
86	SVMR			3846,53		3846,530
87	SVMR		6980,000	2123,82		9103,820
88	SVMR		4515,840			4515,840
TOTAUX		0,000	81218,050	24263,360	0,000	105481,410
SEPT						
89	SVMR		4366,620			4366,620
90	SVMR		3021,300	1156,950		4178,250
91	SVMR		5736,960			5736,960
92	SVMR		6738,600			6738,600
TOTAUX		0,000	19863,480	1156,950	0,000	21020,430
OCTOBRE						
93	SVMR		3737,700	642,100		4379,800
94	FRIDOCA	5486,400				5486,400
95	MARINTER	1689,120				1689,120
96	MARINTER	4320,000				4320,000
97	FRIDOCA	1500,480				1500,480
98	CANDIDO DEL BARRIO			1538,100		1538,100
TOTAUX		12996,000	3737,700	2180,200	0,000	18913,900
NOVEMBRE						
99	FRIDOCA	5252,580				5252,580
100	MARES MAR	1852,500				1852,500
101	CONSIGNAT BORRUL			997,920		997,920
102	FRIDOCA	4188,600				4188,600
103	CONSIGNAT BORRUL			2341,730		2341,730
TOTAUX		11293,680	0,000	3339,650	0,000	14633,330
DECEMBRE						
104	CONSIGNAT BORRUL			1632,960		1632,960
105	MARINTER	1733,760				1733,760
106	CONSIGNAT BORRUL			1166,400		1166,400
107	MARINTER	4309,200				4309,200
108	CONSIGNAT BORRUL			3227,040		3227,040
109	FRIDOCA				856,800	0,000

	CLIENT	PALOURDES	LANGOUSTES	POISSONS	ANGUILLES	TOTAUX
110	MARINTER	4062,600				4062,600
111	MARINTER	3468,600				3468,600
112	CONSIGNAT BORRUL			3180,384		3180,384
113	CONSIGNAT BORRUL			1594,080		1594,080
114	MARINTER	5092,920				5092,920
115	CONSIGNAT BORRUL			2042,710		2042,710
116	MARINTER	1813,320				1813,320
117	CONSIGNAT BORRUL			4320,000		4320,000
118	SVMR		672,300	6094,800		6767,100
119	DAITO					0,000
120	MARINTER	4802,400				4802,400
121	FRIDOCA				1252,800	0,000
TOTAUX		25282,800	672,300	23258,374	2109,600	49213,474
TOTAUX GENERAUX		188002,270	339413,980	105910,447	9988,820	631326,697

DIAGNOSTIC DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES
DES LOCAUX ET D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS

MOLLUSQUES BIVALVES :

PRESCRIPTIONS	EXISTENCE	ETAT	DESCRIPTION
<u>I- CONDITIONS GENERALES D'AMENAGEMENT</u>			
<u>DES LOCAUX ET D'EQUIPEMENT ET MATERIEL</u>			
1) Situation des locaux hors des endroits proches d'odeurs désagréables, de fumée, de poussières ou de tous autres contaminants.	OUI		Hors des zones urbaines
* Endroits non susceptibles d'être inondés par les marées hautes.	OUI		Dans l'enceinte de bâtiments spécialement aménagés
* Endroits non susceptibles d'être inondés par les écoulements provenant des zones environnantes.	OUI		"" ""
2) Usage de bâtiment de construction solide, correctement conçu pour prévenir la contamination des mollusques par tous les moyens.	OUI	BON	Bâtiments construits en solide, couverts de faïences Nécessite de légères réparation
* Sol en matériaux faciles à nettoyer	OUI	BON	En ciment et faïences
* Disposition du sol permettant l'écoulement facile des liquides.	OUI		Bassins avec troue d'évacuation des liquides.
* Espace de travail suffisant pour la bonne exécution de toutes les opérations.	OUI	BON	Salles spacieuses avec des séparations en rideaux en plastic
* Murs résistants et faciles à nettoyer.	OUI	BON	En ciment et faïences
* Eclairage suffisant naturel.	OUI		Murs avec fenêtres vitrées encastrées
3) Aménagement approprié avec commodités.			
* Nombre approprié de vestiaires.	OUI		
* Nombre approprié de lavabos	OUI		2 Lavabos.
* Nombre approprié de cabinet d'aisance	OUI		2 Cabinets
* Matériel approprié pour les opérations de nettoyage.	OUI	BON	Outillages appropriés
* Installation permettant l'approvisionnement en eau potable	OUI		Château d'eau.
* Equipement des locaux et instruments susceptibles d'être en contact avec les mollusques bivalves vivantes, en matériaux résistant à la corrosion.	OUI	BON	Inox

DIAGNOSTIC DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES
POUR LES CENTRES DE PURIFICATIONS.

PRESCRIPTIONS	EXISTENCE	ETAT	DESCRIPTION
<u>II - CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES CENTRES DE PURIFICATION</u>			
1) Fond et les parois des bassins de purification et les réservoirs d'eau avec surface lisse, dure et imperméable facile à nettoyer par brossage ou jet d'eau.	OUI	BON	En ciment, couvert de faiences
2) Inclinaison suffisante pour les fonds des bassins de purification par rapport au volume de travail.	OUI	BON	
3) Débit d'eau de mer pour les bassins de purification par tonne et par heure.	OUI		Suffisant
4) Qualité de l'eau de mer utilisée pour la purification des mollusques vivantes.		BON	Propre, pompée de haute mer.
5) Distance entre point d'eau de mer et point d'émission d'évacuation des eaux résiduaires.	OUI		Suffisamment distants
6) Système utilisé de purification des mollusques bivalves			Ultraviolet
7) Capacité de purification du centre en rapport avec quantité à purifier.			4 Bassins d'une capacité totale de 6T
8) Utilisations des conteneurs permettant à l'eau de mer traverser les mollusques.			Bassins avec casiers en plastic troués avec hauteurs de pointes sur les côtés.

DIAGNOSTIC DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES LOCAUX ET DE MATERIELS POUR LE TRAITEMENT DU POISSON FRAIS

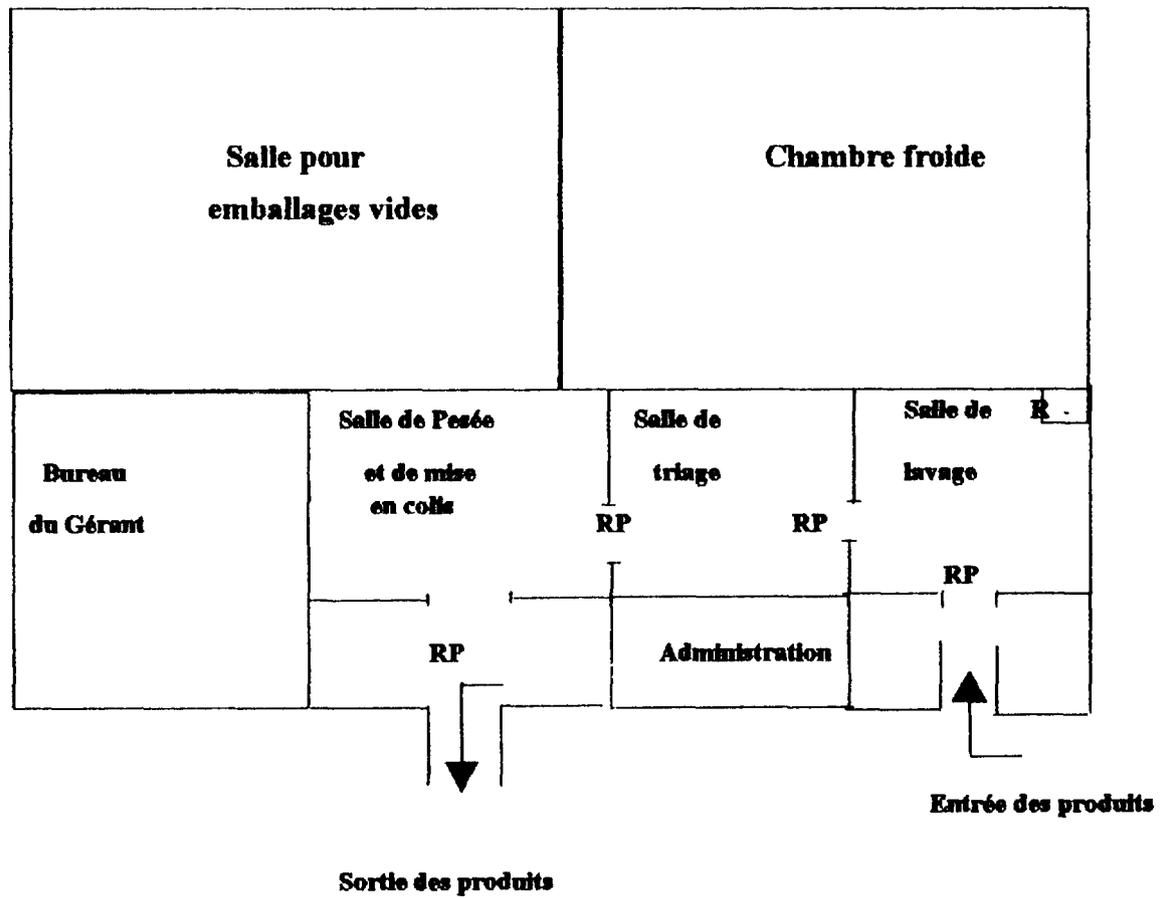
POISSONS FRAIS :

PRESCRIPTIONS	EXISTENCE	ETAT	DESCRIPTION
<u>I - CONDITIONS GENERALES D'AMENAGEMENTS DES LOCAUX ET D'EQUIPEMENT ET MATERIEL</u>			
1) Séparation entre secteur propre et secteur souillé	OUI	BON	Rideaux en plastic très épais
2) Lieu de traitement de produits.			
* Sols en matériaux imperméables facile à nettoyer et à désinfecter	OUI	BON	Ciment.
* Disposition permettant écoulement facile de l'eau	OUI		
* Des murs lisses, faciles à désinfecter et perméable.	OUI	BON	Faïences
* Plafond facile à nettoyer.	OUI	BON	En faïences
* Portes en matériaux imperméables faciles à nettoyer.	OUI	BON	Inox + séparations en rideaux en plastic fort.
* Système de ventilation suffisant pour une bonne évacuation de la buée	N/A		
* Eclairage suffisant.	OUI		Fenêtres en vitres encastrées+Eclairage
* Nombre suffisant de dispositifs pour le nettoyage et la désinfection des mains pourvus d'essuis mains à usage unique	OUI		
* Robinets non actionnés à la main.	OUI		Avec pédales
* Dispositif pour le nettoyage des outils, des matériels et des installations.	OUI	BON	Tables et outillages en inox
3) Chambres froides pour l'Entrepôt des produits.			
* Sol imperméable, facile à laver et à désinfecter.	OUI	BON	En faïences
* Disposition permettant un écoulement facile de l'eau		BON	Trous d'évacuation.
* Des murs avec surfaces lisses facile, à nettoyer et imperméables.	OUI		En faïences
* Un plafond et des portes faciles à nettoyer et éclairage suffisant.	OUI		Portes en inox et plafond en faïences
4) DISPOSITIFS ET OUTILS DE TRAVAIL			
* Table de triage en matériaux résistant à la corrosion, facile à laver et à désinfecter.	OUI	BON	En inox

PRESCRIPTIONS	EXISTENCE	ETAT	DESCRIPTION
5) Conteneurs spéciaux étanches pour produits non destinés à la consommation humaine.	OUI		
6) Installation pour approvisionnement en eau potable ou de mer épurée.	OUI	BON	Château d'eau
7) Dispositif permettant une évacuation hygiénique des eaux résiduaires raccordé à un réseau d'assainissement.	OUI		Déversant sur un réseau public.
8) Nombre approprié de vestiaires : * Murs et sols lisses, imperméables et lavables dotés d'un nombre suffisant de lavabos. * Cabinets d'aisance munis de chasse d'eau en état d'usage * Des essuis mains à usage unique et des produits de nettoyage.	OUI	BON	3 Robinets par unité
	OUI	BON	Construction récente et bien entretenue.
	OUI		
9) Lavabos pourvus de moyens de nettoyage des mains et des essuis mains à usage unique	OUI		
* Robinets non actionnés à la main.	OUI		Robinets actionnés aux pieds
10) Equipements appropriés pour le nettoyage et la désinfection des moyens de transport.	OUI		
II - CONDITIONS GENERALES D'HYGIENNES APPLICABLES AUX LOCAUX ET AUX MATERIELS :			
* Sols, murs, plafonds et les cloisons en bon état de propreté.	OUI		Usage généralisé de faïences et séparation par des rideaux en plastic
* Instruments utilisés pour le traitement des produits en bon état de propreté et d'entretien.	OUI		En inox
* Destruction systématique, des rongeurs, des insectes dans les locaux et le matériel.	OUI		Après chaque expédition.
* Rangement dans des casiers fermant à clefs des raticides, et secticides et désinfectants.			

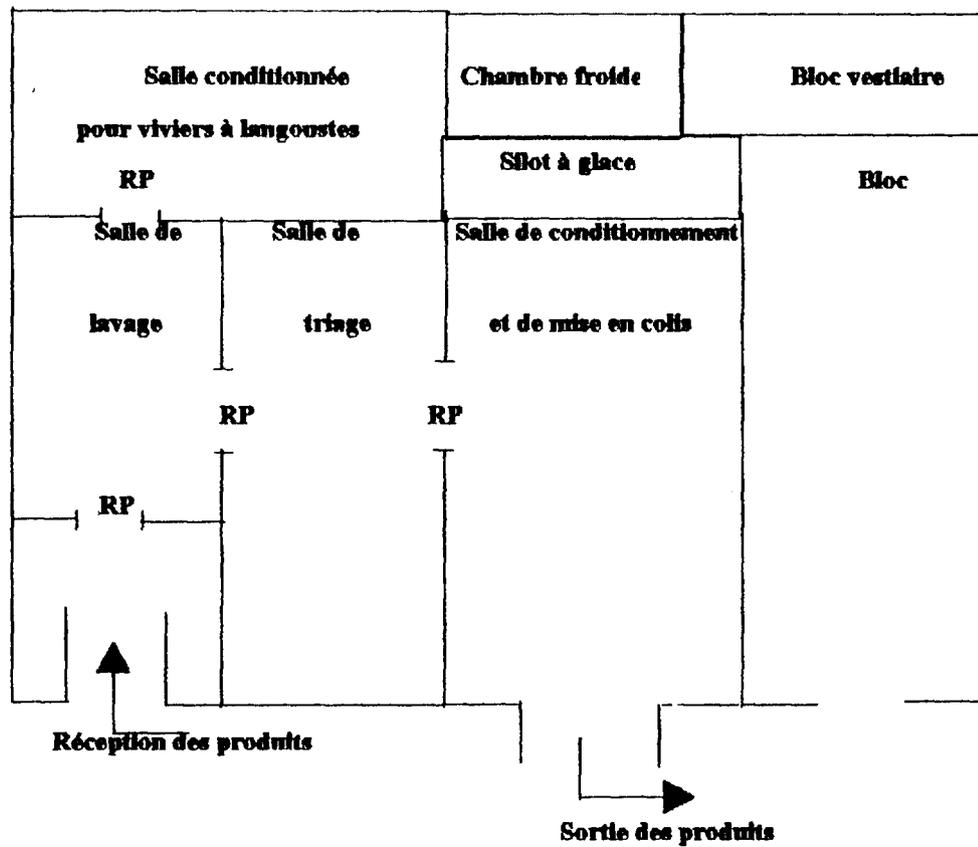
PRESCRIPTIONS	EXISTENCE	ETAT	DESCRIPTION
* Utilisation des lieux de travail, les outils et le matériel que pour la manipulation des produits de la pêche	OUI		Contrôlé par le Gérant
* Utilisation des produits agréés pour la désinfection	OUI		

DESCRIPTION SCHEMATIQUE
DE L'UNITE DE LA GOULETTE



R : Robinet

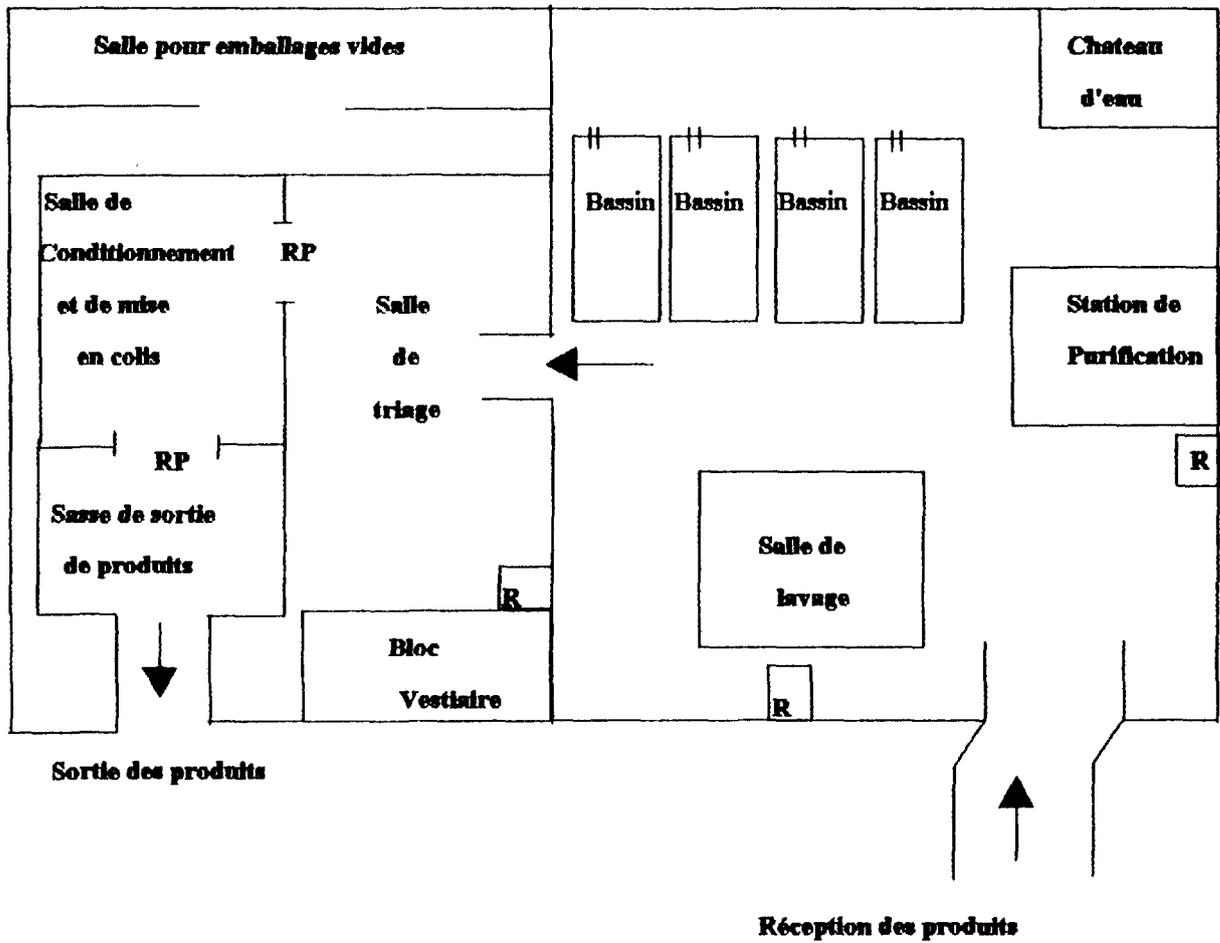
DESCRIPTION SCHEMATIQUE
UNITE DE BIZERTE
POISSONS FRAIS ET LANGOUSTES



RP : Rideau plastic

R : Robinet

DESCRIPTION SCHEMATIQUE
UNITE PALOURDES
A BIZERTE



RP : Rideau plastic

R : Robinet

BILAN ARRETE AU 31/12/93

ACTIF	VAL. BRUTES	AMORT	VCN	PASSIF	MONTANTS
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>28512,147</u>	<u>1331,215</u>	<u>27180,932</u>		
Matériel d'exploitation	16600,000	1115,000	15485,000	<u>COMPTE DE L'EXPLOITANT</u>	<u>55316,259</u>
Agencement Aménagement	11912,147	216,215	11695,932		
				<u>DETTES A COURT TERME</u>	<u>9826,848</u>
<u>VALEURS REALISABLES A CT</u>	<u>72982,354</u>	<u>0,000</u>	<u>72982,354</u>	Charges à payer	567,000
Fournisseurs, avances	12300,000	0,000	12300,000	Créditeurs divers	9259,848
Clients	60232,354	0,000	60232,354		
Etat Acompte, provisionnel	450,000	0,000	450,000		
				<u>COMPTE DE RESULTAT</u>	<u>51490,061</u>
<u>VALEURS DISPONIBLES</u>	<u>16469,882</u>	<u>0,000</u>	<u>16469,882</u>	Resultat 1993	51490,061
Banque	16357,302	0,000	16357,302		
Caisse	112,580	0,000	112,580		
			<u>116633,168</u>		<u>116633,168</u>

BILAN ARRETE AU 31/12/1994

<i>ACTIF</i>	<i>VALEURS BRUTES</i>	<i>AMORT. PROV.</i>	<i>VEN</i>	<i>PASSIF</i>	<i>MONTANTS</i>
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>43 113,225</u>	<u>6 437,538</u>	<u>36 675,687</u>		
Matériel d'Exploitation	23 001,078	3 415,108	19 585,970		
Matériel de transport	7 500,000	1 500,000	6 000,000		
Agencement Aménag. install.	12 612,147	1 522,430	11 089,717		
<u>Valeurs réalisables à court terme</u>	<u>83 967,284</u>	<u>0,000</u>	<u>83 967,284</u>	<u>Capitaux propres</u>	<u>120 382,667</u>
Clients	17 130,093	0,000	17 130,093	Compte de l'Exploitant	68 892,606
Etat, impôt et taxes (Acpte prov.)	450,000	0,000	450,000	Report à nouveau	51 490,061
Etat, TVA	138,417	0,000	138,417		
Débiteurs divers (STPM)	66 248,774	0,000	66 248,774	<u>Dettes à court terme</u>	<u>8 838,133</u>
<u>Valeurs Disponibles</u>	<u>6 401,159</u>	<u>0,000</u>	<u>6 401,159</u>	Créditeurs divers	8 838,133
Banque	6 401,159	0,000	6 401,159		
<u>Compte de Résultat</u>	<u>2 176,670</u>	<u>0,000</u>	<u>2 176,670</u>		
Résultat 1994	2 176,670	0,000	2 176,670		
TOTAL			36 384,744	TOTAL	68 892,606

BILAN ARRETE LE 31/12/1994

<i>ACTIF</i>	<i>VALEURS BRUTES</i>	<i>AMORT.</i>	<i>VON</i>	<i>PASSIF</i>	<i>MONTANTS</i>
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>827,000</u>	<u>105,000</u>	<u>722,000</u>		
Mobilier Matériel de bureaux	827,000	105,000	722,000	<u>Capital social</u>	<u>20 000,000</u>
<u>Autres valeurs Immobilisées</u>	<u>173 782,000</u>	<u>0,000</u>	<u>173 782,000</u>		
Immobilisation en cours	173 350,000	0,000	173 350,000		
Pret au personnel	300,000	0,000	300,000		
Depôt et cautionnement	132,000	0,000	132,000		
<u>Valeurs d'exploitation</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>		
				<u>Dettes à court terme</u>	<u>219 444,861</u>
<u>Valeurs réalisables CT</u>	<u>87 942,240</u>	<u>0,000</u>	<u>87 942,240</u>	Fournisseurs	6 677,900
Fournisseurs avances.	12 300,000	0,000	12 300,000	Clients, avances	18 352,589
Clients étrangers	74 062,000	0,000	74 062,000	Compte courant associés	193 420,161
Etat TVA	1 508,822	0,000	1 508,822	Compte de Regul. Passif	994,211
Emballages Consignés	6,000	0,000	6,000		
Compte régularisation actif	65,418	0,000	65,418	<u>COMPTE DE RESULTAT</u>	<u>39249,800</u>
<u>Valeurs Disponibles</u>	<u>16 248,421</u>	<u>0,000</u>	<u>16 248,421</u>	Bénéfice 1994	39 249,800
Banque UIB Tunis	8 107,931	0,000	8 107,931		
Banque UIB Bizerte	4 120,666	0,000	4 120,666		
Banque UBCI Tunis	4 019,824	0,000	4 019,824		
TOTAL			278 694,661	TOTAL	278 694,661

BILANS CONSOLIDES STPM - MA TRAD
AU 31/12/1994

ACTIF	VAL. BRUTES	AMORT	VCN	PASSIF	MONTANTS
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>43940,225</u>	<u>6542,538</u>	<u>37397,687</u>	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>108563,191</u>
Matériel d'Exploitation	23001,078	3415,108	19585,970	Capital social	20000,000
Matériel de Transport	7500,000	1500,000	6000,000	Report a nouveau	88563,191
Agencement - Amenag. Install.	12612,147	1522,430	11089,717		
Mobilier Matériel de bureau	827,000	105,000	722,000	<u>Compte Courant Exploitant Associés</u>	<u>196063,993</u>
<u>AUTRES VALEURS IMMOBILISEES</u>	<u>173782,000</u>	<u>0,000</u>	<u>173782,000</u>		
Immobilisation en cours	173350,000	0,000	173350,000		
Prêt au personnel	300,000	0,000	300,000		
Dépôts et cautionnement	132,000	0,000	132,000		
<u>VALEURS REALISABLES A CT</u>	<u>105660,750</u>	<u>0,000</u>	<u>105660,750</u>	<u>DETTES A COURT TERME</u>	<u>34862,833</u>
Clients	91192,093	0,000	91192,093	Fournisseurs	6677,900
Fournisseurs , avances	12300,000	0,000	12300,000	Clients, Avances	18352,589
Etat TVA	1647,239	0,000	1647,239	Créditeurs divers	8838,133
Etat, acompte provisionnel	450,000	0,000	450,000	Compte régul. passif	994,211
Emballages Consignés	6,000	0,000	6,000		
Compte régul actif	65,418	0,000	65,418		
<u>VALEURS DISPONIBLES</u>	<u>22649,580</u>	<u>0,000</u>	<u>22649,580</u>		
Banques	22649,580	0,000	22649,580		
			<u>339490,017</u>		<u>339490,017</u>

BILAN ARRETE AU 31/12/95

ACTIF	VAL. BRUTES	AMORT	VCN	PASSIF	MONTANTS
FRAIS D'ETABLISSEMENT	2000,000	2000,000	0,000		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	184577,000	1847,000	182730,000	CAPITAUX PROPRES	59249,800
Construction	173350,000	0,000	173350,000		
Matériel de Transport	10000,000	1666,000	8334,000	Capital social	20000,000
Mobilier Matériel de bureau	1227,000	181,000	1046,000	Réserves Légales	1962,490
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	27743,837	0,000	27743,837	Report a nouveau	37287,310
Construction en cours	26111,837	0,000	26111,837		
Dépôts et cautionnement	132,000	0,000	132,000		
Prêt au personnel	1500,000	0,000	1500,000		
VALEURS D'EXPLOITATION	1265,850	0,000	1265,850	DETTES A COURT TERME	207274,237
Stock emballage	1265,850	0,000	1265,850	Fournisseurs	12479,583
VALEURS REALISABLES A CT	108544,362	0,000	108544,362	Clients, Avances	18352,589
Fournisseurs , avances	28441,100	0,000	28441,100	Compte Courant Associés	94882,722
Clients Etrangers	75773,445	0,000	75773,445	Créditeur MA TRAD	79461,032
Etat TVA	2572,189	0,000	2572,189	CNSS	785,225
Compte d'attente	1757,628	0,000	1757,628	Charges à payer	1313,086
VALEURS DISPONIBLES	1035,667	0,000	1035,667	COMPTES FINANCIERS	10000,000
UIB Tunis	11,560	0,000	11,560	Effet à payer	10000,000
UIB Bizerte	493,479	0,000	493,479		
UBCI	524,343	0,000	524,343		
ATB Hammamet	6,285	0,000	6,285	RESULTAT DE L'EXERCICE	44795,679
			321319,716		321319,716

BILAN ARRETE AU 31/12/95

ACTIF	VAL. BRUTES	AMORT	VCN	PASSIF	MONTANTS
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>43113,225</u>	<u>11498,860</u>	<u>31614,365</u>		
Matériel d'exploitation	23001,078	5715,215	17285,863		
Matériel de Transport	7500,000	3000,000	4500,000		
Agencement Aménagement	12612,147	2783,645	9828,502	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>120236,994</u>
				Compte de l'Exploitant	68746,933
				Report a nouveau	51490,061
<u>VALEURS REALISABLES A CT</u>	<u>81153,032</u>	<u>0,000</u>	<u>81153,032</u>		
Clients	1242,000	0,000	1242,000		
Etat Acompte provisionnel	450,000	0,000	450,000		
Débiteurs Divers	79461,032	0,000	79461,032		
<u>VALEURS DISPONIBLES</u>	<u>92,590</u>	<u>0,000</u>	<u>92,590</u>		
Banque UIB	92,590	0,000	92,590		
<u>COMPTE DE RESULTAT</u>	<u>7377,007</u>	<u>0,000</u>	<u>7377,007</u>		
Resultat 1994	2176,670	0,000	2176,670		
Resultat 1995	5200,337	0,000	5200,337		
			<u>120236,994</u>		<u>120236,994</u>

BILANS CONSOLIDES STPM - MA TRAD
AU 31/12/1995

ACTIF	VAL. BRUTES	AMORT	VCN	PASSIF	MONTANTS
<u>FRAIS D'ETABLISSEMENT</u>	<u>2000,000</u>	<u>2000,000</u>	<u>0,000</u>		
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>227690,225</u>	<u>13345,860</u>	<u>214344,365</u>	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>108563,191</u>
Construction	173350,000	0,000	173350,000	Capital social	20000,000
Matériel d'Exploitation	23001,078	5715,215	17285,863	Réserves légales	1962,490
Matériel de Transport	17500,000	4666,000	12834,000	Report a nouveau	86600,701
Agencement - Amenag. Install.	12612,147	2783,645	9828,502		
Mobilier Matériel de bureau	1227,000	181,000	1046,000		
<u>AUTRES VALEURS IMMOBILISEES</u>	<u>27743,837</u>	<u>0,000</u>	<u>27743,837</u>	<u>Compte Courant Exploitant Associés</u>	<u>163629,655</u>
Construction en cours	26111,837	0,000	26111,837		
Prêt au personnel	132,000	0,000	132,000	<u>DETTES A COURT TERME</u>	<u>32930,483</u>
Dépôts et cautionnement	1500,000	0,000	1500,000	Fournisseurs	12479,583
<u>VALEURS D'EXPLOITATION</u>	<u>1265,850</u>	<u>0,000</u>	<u>1265,850</u>	Clients, Avances	18352,589
Stock Emballages.	1265,850	0,000	1265,850	CNSS	785,225
<u>VALEURS REALISABLES A CT</u>	<u>110236,362</u>	<u>0,000</u>	<u>110236,362</u>	Compte régul. passif	1313,086
Fournisseurs , avances	28441,100	0,000	28441,100		
Clients	77015,445	0,000	77015,445	<u>COMPTES FINANCIERS</u>	<u>10000,000</u>
Etat TVA	2572,189	0,000	2572,189	Effet à payer	10000,000
Etat, acompte provisionnel	450,000	0,000	450,000		
Compte régul actif	1757,628	0,000	1757,628		
<u>VALEURS DISPONIBLES</u>	<u>1128,257</u>	<u>0,000</u>	<u>1128,257</u>	<u>COMPTES DE RESULTAT</u>	<u>39595,342</u>
Banques	1128,257	0,000	1128,257		
			<u>354718,671</u>		<u>354718,671</u>

BILANS CONSOLIDES (STPM - MA TRAD) COMPARES
1993 - 1994 - 1995

ACTIF	1993		1994		1995		PASSIF	1993	1994	1995
	VAL. BRUT AMORT	VCN	VAL. BRUT AMORT	VCN	VAL. BRUT AMORT	VCN				
FRAIS D'ETABLISSEMENT	0,000	0,000	0,000	0,000	2000,000	0,000				
Amortissement (-)	0,000		0,000		2000,000					
IMMOB. CORPORELLES	28512,147	27180,932	43940,225	37397,687	227690,225	214344,365	CAPITAUX PROPRES	60749,909	108563,191	148158,533
Total Amortissement (-)	1331,215		6542,538		13345,860		Capital social	0,000	20000,000	20000,000
Constructions					173350,000	173350,000	Réserves légales	0,000		1962,490
Matériel d'Exploitation	16600,000	15485,000	23001,078	19585,970	23001,078	17285,863	Report a nouveau	60749,909	88563,191	126196,043
Amortissement (-)	1115,000		3415,108		5715,215		C/C Exploitant Associés	55316,259	196063,993	163629,655
Matériel de Transport			7500,000	6000,000	17500,000	12834,000				
Amortissement (-)			1500,000		4666,000					
Agencement - Amenag. Install.	11912,147	11695,932	12612,147	11089,717	12612,147	9828,502				
Amortissement (-)	216,215		1522,430		2783,645					
Mobilier Matériel de bureau			827,000	722,000	1227,000	1046,000				
Amortissement (-)			105,000		181,000		DETTES A CT	567,000	34862,833	32930,483
AUTRES VAL. IMMOBILISEES	0,000	0,000	173782,000	173782,000	27743,837	27743,837	Fournisseurs	0,000	6677,900	12479,583
Construction en cours	0,000	0,000	173350,000	173350,000	26111,837	26111,837	Clients, Avances	0,000	18352,589	18352,589
Prêt au personnel	0,000	0,000	300,000	300,000	132,000	132,000	CNSS	0,000	0,000	785,225
Dépôts et cautionnement	0,000	0,000	132,000	132,000	1500,000	1500,000	Créditeurs divers	0,000	8838,133	
VALEURS D'EXPLOITATION	0,000	0,000	0,000	0,000	1265,850	1265,850	Compte régul. passif	567,000	994,211	1313,086
Stock Emballages.	0,000	0,000	0,000	0,000	1265,850	1265,850				
VALEURS REALISABLES A CT	72982,354	72982,354	105660,750	105660,750	110236,362	110236,362	EFFET A PAYER	0,000	0,000	10000,000
Clients	60232,354	60232,354	91192,093	91192,093	77015,445	77015,445				
Fournisseurs, avances	12300,000	12300,000	12300,000	12300,000	28441,100	28441,100				
Etat TVA	0,000	0,000	1647,239	1647,239	2572,189	2572,189				
Etat, acompte provisionnel	450,000	450,000	450,000	450,000	450,000	450,000				
Compte régul actif	0,000	0,000	71,418	71,418	1757,628	1757,628				
VALEURS DISPONIBLES	16469,882	16469,882	22649,580	22649,580	1128,257	1128,257				
Banques	16469,882	16469,882	22649,580	22649,580	1128,257	1128,257				
		116633,168		339490,017		354718,671		116633,168	339490,017	354718,671

NIVEAU OPTIMUM DU FONDS DE ROULEMENT

Le Niveau optimum du fonds de roulement représente les besoins en liquidité pour le financememnt d'un mois d'intense activité

Ce délai d'un mois représente la couverture du délai crédit clients; à savoir :

- Règlement à 20 jours date d'expédition
- Délai de banque à l'étranger et en Tunisie = 10 jours date ordre de virement par les client.

(Le paiement des achats se fait au comptant, à la réception de la marchandise).

Les bases retenues pour le calcul du montant des achats sont :

* Pour la langouste : un volume d'achat de 3 Tonnes, soit 90.000 DT en tenant compte d'une augmentation du niveau moyen annuel d'activité de 50%, à savoir :

- Niveau d'activité 1995 = 10 Tonnes.
- Niveau d'activité escompte = 15 Tonnes.
- Nombre de mois d'activité = 5 mois.

* Pour la palourde : Un volume d'achat de 10 Tonnes soit 40.000 DT, compte tenu d'une augmentation du niveau moyen annuel d'activité de 50%, à savoir :

- Niveau d'activité 1995 = 10 Tonnes.
- Niveau d'activité escompte = 15 Tonnes.
- Nombre de mois d'activité = 5 mois.

* Pour le poisson frais : une enveloppe moyenne de 30.000 DT pour un total d'achats portant sur :

- 1000 Kg de crevettes, soit : 12 000 DT.
- Autres poissons frais : 18.000 DT.